

Syndicats MAGAZINE

21 NOVEMBRE 2014 • Éd. LIÈGE

FGTB

N°19 • BIMENSUEL • 69^{ème} année

Bureau de dépôt: Charleroi X

Abonnements: 02/506 82 11

Rédaction: 02/506 82 44 - 02/506 83 11

syndicats@fgtb.be

Ed. resp.: R. De Leeuw • Rue Haute, 42 • 1000 Bruxelles

> MANIFESTATION DU 6 NOVEMBRE

120.000 MERCISS! CONTINUONS LA LUTTE



© Séverine Bailleux

Voir en pages 8 et 9

CARTE DE POINTAGE

Passez
à
l'électronique!

JEUNES

Pour le
droit de
manifester

LUXLEAKS

Des
milliards
envolés

SURENDETTEMENT

Journée
sans
crédit

Page 3

Page 3

Pages 4 et 5



Page 6

LUXEMBOURG

FGTB

La Luxembourg

recherche pour son service chômage Deux agents administratifs (h/f)

Fonction:

Après une formation en interne, les personnes seront à même d'assurer la gestion des dossiers de manière autonome ainsi que le paiement des allocations de chômage des affiliés.

Tenues au secret professionnel, elles devront être discrètes, disponibles, organisées et méthodiques.

Elles se reconnaissent dans les objectifs et l'idéologie de la FGTB et sont disposées à s'engager dans notre organisation.

Profil:

- Diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.
- Avoir de préférence un statut de chômeur complet indemnisé ou assimilé.
- Etre titulaire du permis B et disposer d'un véhicule personnel. Les postes à pourvoir sont basés en province du Luxembourg. Des déplacements sont à prévoir.
- Bonnes connaissances des outils bureautiques et informatiques (Word, Excel, Outlook,...).
- Capacités d'adaptation à un nouvel environnement informatique (AS 400).
- Bonne expression écrite et orale.
- Aptitudes à travailler en équipe.
- La maîtrise du portugais est un atout supplémentaire.

Contrat:

Contrat à durée déterminée de 6 mois temps plein avec, au terme, possibilité d'un contrat à durée indéterminée.

Procédure:

Les lettres de motivation manuscrites accompagnées d'un curriculum vitae doivent parvenir par courrier au plus tard le 28 novembre à Mr Joël THIRY, Secrétaire Régional de la F.G.T.B. Luxembourg - 80 rue des Martyrs à 6700 ARRON.

Suite à une présélection, les personnes retenues seront invitées à passer un examen écrit. Les modalités pratiques seront communiquées par courrier aux personnes dont les candidatures seront retenues.

FGTB

La Luxembourg

recherche pour son office de droit social Un conseiller juridique (h/f)

Fonction:

Vous défendez les intérêts des affiliés dans toutes les matières qui se rapportent au droit du travail (contrat de travail, rémunération,...) et au droit social (chômage, accidents du travail, maladies professionnelles,...).

Vous avez des contacts avec les affiliés ainsi qu'avec les délégués syndicaux.

Vous vous reconnaîtrez dans les objectifs et l'idéologie de la FGTB et êtes disposé à vous engager dans notre organisation.

Profil:

- Avoir un diplôme en droit (minimum baccalauréat) ou équivalence par expérience.
- Avoir les compétences nécessaires pour plaider devant le tribunal.
- Savoir aussi bien travailler en équipe que de manière autonome.
- Être doté de bonnes qualités administratives.
- Aimer les contacts sociaux et savoir s'exprimer aisément.
- Etre titulaire du permis B et disposer d'un véhicule personnel. Le poste à pourvoir sera basé en province du Luxembourg. Des déplacements sont à prévoir.
- Avoir de bonnes connaissances des outils bureautiques et informatiques (Word, Excel, Outlook,...).
- Des connaissances approfondies du droit social et du droit du travail sont un atout supplémentaire.

Contrat:

Contrat à durée indéterminée à temps plein.

Procédure:

Les lettres de motivation manuscrites accompagnées d'un curriculum vitae doivent parvenir par courrier au plus tard le 28 novembre à Mr Joël THIRY, Secrétaire Régional de la F.G.T.B. Luxembourg - 80 rue des Martyrs à 6700 ARLON.

Suite à une présélection, les personnes retenues seront invitées à passer un examen écrit. Les modalités pratiques seront communiquées par courrier aux personnes dont les candidatures seront retenues.

NAMUR

CAFÉ-DÉBAT
Le GMT* va-t-il manger tout cru les commerçants et les indépendants ?
Quelles conséquences sur les échanges commerciaux, l'entrepreneuriat et la consommation au niveau local ?

Grand Marché Transatlantique

* : 26/11/2014

INTERVENANTS

Bruno BEAURAIND
Gresea asbl (Groupe de recherche pour une stratégie économique alternative à Bruxelles)

Michel BROUYAUX
ancien commerçant namurois, du groupe de travail STOP GMT de l'asbl AFICO

Martine BARE
gérante de magasins BIOCOP

Avec le soutien de : GRESEA, La Boule Rouge, FGTB Namur, Wallonie, V3

LIEU
La Boule Rouge
Rue des Triplins 3, 5000 NAMUR - Ne pas jeter sur la voie publique

HEURE
19h30

CONTACT
Marylise WAUTERS
081/64.99.47 - marylise.wauters@afico.be
www.afico.be - facebook/afico.asbl

Ed. Rep. : Guy FAIS, Rue Devrez 40, 5000 NAMUR - Ne pas jeter sur la voie publique

Cher(e)s Camarade(s),

A l'approche des fêtes de fin d'année 2014, nous vous informons que les bureaux de la centrale des métallurgistes de Namur seront fermés du :

Lundi 22 décembre 2014 au 02 janvier 2015 inclus

Une permanence **d'urgence** sera accessible par téléphone au 0499/419.008.

D'avance, nous vous souhaitons nos meilleurs vœux pour l'année nouvelle.

CENTRALE DES METALLURGIESTES NAMUR
Rue de Namur 49 - 5000 BEEZ
081/248.131-132 Fax : 081/248.130

BRABANT WALLON



**Centrale des Métallurgistes
MWB-FGTB Brabant Wallon.
Rue du Géant, 2c3 à 1400 NI-
VELLES**

Cher(e)s Camarades, en cette période de fin d'année, nous vous informons que nos bureaux seront exceptionnellement fermés du jeudi 25 décembre 2014 au vendredi 2 janvier 2015 inclus.

Nous aurons le plaisir de vous accueillir, à nouveau, à partir du lundi 5 janvier 2015 et, d'ici-là, nous vous souhaitons d'ores et déjà à toutes et à tous de merveilleuses fêtes de fin d'année.



> MANIFESTATION NATIONALE EN FRONT COMMUN DU 6 NOVEMBRE

Le 6 novembre: un premier succès! Le combat continue!



Le SETCa-BBTk de Halle déménage



Dès le 24 novembre 2014, l'antenne de Halle de votre régionale SETCa-BBTk BHV vous accueille à une nouvelle adresse : Meiboom 4, 1500 Halle. Le n° de téléphone (+32 2 356 06 76) et l'adresse e-mail restent inchangés. Les heures d'ouvertures sont adaptées. Plus d'info sur le site web: www.setca.org

CHARLEROI-SUD HAINAUT

CENFORSOC

Le centre de formation sociale et culturelle pour travailleurs à Charleroi (cenforsoc asbl)

vous informe qu'il reste des places pour les modules de formations de la session 2014-2015:

- Initiation vie sociale
- Fiscalité - recyclage

Intéressé(e)?

Téléphonez au secrétariat: 071/641.286
Carmela Di Bernardo se fera un plaisir de répondre à vos questions concernant les inscriptions.
Responsable de la formation: Ruddy Danthine

WALLONIE PICARDE



Ouverture de nos bureaux les 24 décembre 2014, 30 et 31 décembre 2014

Cher(e)s Camarade(s), à l'approche des fêtes de fin d'année, nous vous informons que nos bureaux seront ouverts:

Le mercredi 24 décembre 2014 de 8h15 à 12h30 (fermés l'après-midi)

Les mardi 30 et mercredi 31 décembre 2014 de 8h15 à 12h30 (fermés l'après-midi)

In bouquet d'cougnou avou en d'jatte de kaffai pou les fiesses?

Les temps sont durs et le moral n'est pas au rendez-vous? Vous avez envie de vous divertir et de passer un moment de franche convivialité pour commencer les fêtes de fin d'année?

Ne cherchez plus! Nous avons la solution!!! LASBL Vie-ESEM, en collaboration avec la troupe de chanteurs « Premi d'jou d'Fosses », vous propose une belle tranche de rigolade et de cougnou.

Quand??? Le mercredi 10 décembre 2014
Où??? À la salle des fêtes de Strée, rue de la Station 19
Au programme: de 14h30 à 16h00, une dégusta-

tion de cougnous et boissons chaudes (café et/ou cacao) suivie, à 16h00, d'un spectacle de chansons en Wallon très amusant et hilarant.

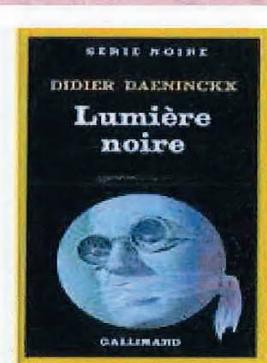
!!! Le spectacle est gratuit et ouvert à tout public !!!
Pour ceux qui souhaitent participer au goûter, une participation de 3 /pers. est demandée pour les cougnous et boissons chaudes, la réservation des collations doit se faire par tél. au plus tard pour le 1^{er} décembre.

Réservez au 071/58.96.16 ou au 0477/79.31.37 ou au 0499/20.13.26
Nous vous attendons nombreux les amis!

Dans le cadre de la



L'asbl Cenforsoc a le plaisir de vous inviter à la découverte du Livre de Didier Daeninckx « lumière noire »



Résumé: Une patrouille de police tire sur une voiture, à Roissy-Charles-de-Gaulle, tuant le conducteur. La bavure est manifeste, mais le climat créé par la vague d'attentats terroristes qui secoue alors Paris pousse les différentes hiérarchies à travestir la réalité. La raison d'Etat se substitue à la recherche de la vérité. Le passager de la voiture, Yves Guyot, tentera de lutter contre l'évidence imposée. Pour cela, il devra aller jusqu'à Bamako, à la recherche du seul témoin du crime, l'un des cent un Maliens parqués au dernier étage d'un hôtel de l'aéroport, juste avant leur expulsion par charter.

Présentation du livre par Laurent Daltoe, formateur au Cépag

Rdv Le jeudi 27 novembre à 18h00.

Salle Allende, 36/38 Bd Devreux, 6000 Charleroi

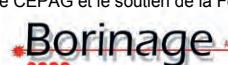
Info au 071/641.291



MONS

Invitation

En collaboration avec le CEPAG et le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



CEPAG

L'asbl Borinage 2000 vous convie à l'une des séances d'information suivantes sur :

« Allocations d'insertion : Exclusion 2015 ! »

Le jeudi 4 décembre 2014 de 09h00 à 11h00

Le mardi 6 janvier 2015 de 09h00 à 11h00

18/20, rue Lamir à 7000 Mons - Salle Janssens (accès par la rue de Dinant - bâtiment à gauche sous le porche -1er étage)

Merci de vous inscrire auprès de l'asbl Borinage 2000:

Sylvie Durieux : 0473/97.64.94 e-mail : borinage2000.durieux@gmail.com

LIÈGE - HUY - WAREMME**LA CENTRALE GENERALE F.G.T.B.****Section LIEGE-HUY-WAREMME**

**Place St Paul, 13,
4000 LIEGE**

AVIS AUX TRAVAILLEURS DE LA CONSTRUCTION ET AUTRES SECTEURS

(Nettoyage, Gardiennage, intérimaires, Bois, etc...)

Le paiement des jours de repos de la construction 2014 et les diverses primes 2014 s'effectuera par versement sur votre compte bancaire par la Centrale Nationale.

Pour faciliter l'organisation du paiement, nous vous invitons à nous transmettre, le (les) titre(s) reçu(s) de votre (vos) employeur(s) et/ou du Fonds de Sécurité d'Existence, après y avoir indiqué votre numéro de compte bancaire, soit par la poste, à nos guichets, à nos permanences ou auprès de nos sectionnaires.

Nous vous rappelons que nos guichets sont ouverts place St Paul, 13 à Liège, tous les jours de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 ainsi que les samedis 6, 13, et 20 décembre 2014 de 9h00 à 11h00.

**N.B.: Nos bureaux seront fermés: les mercredis 24 et 31 décembre 2014 à 12h.
Les vendredis 26 et 2 janvier 2014
Le vendredi 9 janvier 2015 à 12h.**

Les formulaires peuvent également être rentrés lors de nos permanences extérieures qui seront organisées suivant le calendrier ci-dessous:

HANNUT: au local de la F.G.T.B. rue Zénobe Gramme, 7
Le vendredi 5 décembre 2014 de 16h00 à 17h00.
Le vendredi 19 décembre 2014 de 15 h00 à 15h30.

WAREMME: au local de la F.G.T.B. rue du Baloir, 5
Le vendredi 12 décembre 2014 de 16h00 à 17h00.
Le vendredi 19 décembre 2014 de 16h00 à 17h00.

HUY: au local de la F.G.T.B. rue l'Apleit, 12
Les lundis 8, 22 et 29 décembre 2014 de 13h30 à 16h00.

A partir du 2 décembre 2014 aux jours habituels et heures d'ouverture dans les permanences reprises ci-dessous:

AMAY:	au local de la F.G.T.B. rue Joseph Wauters, 22
ANS:	au local de la F.G.T.B. rue Walter Jamar, 357
AYWAILLE:	au local de la F.G.T.B. rue L. Libert, 22
CHENEE:	au local de la F.G.T.B. rue Neuve, 18-24
FLEMALLE:	au local de la F.G.T.B. grand Route, 122
FLERON:	au local de la F.G.T.B. avenue des Martrys, 86
HERSTAL:	au local de la F.G.T.B. rue Large Voie, 36
JUPILLE:	au local de la F.G.T.B. rue Chafnay, 3-5
LIEGE-BURENVILLE:	au local de la F.G.T.B. rue St Nicolas, 251
LIEGE-St LEONARD:	au local de la F.G.T.B. rue Jonruelle, 17
LIEGE-ROTURE:	au local de la F.G.T.B. rue Roture, 80
SCLESSIN:	au local de la F.G.T.B. rue de l'Ile Coune
SERAING:	au local de la F.G.T.B. rue Paul Janson, 41
VISE:	au local de la F.G.T.B. rue des Récollets, 63

La Centrale Générale organisera un ramassage des cartes dans toutes les permanences les:

- 10 décembre 2014
- 16 décembre 2014
- 23 décembre 2014
- 5 janvier 2015 et 8 janvier 2015

Marc VREULS
Secrétaire

Mathieu LONDON
Vice-Président

Geoffrey GOBLET
Président

Pouvez-vous imaginer une Belgique où on travaille plus longtemps pour gagner moins, où les services publics sont affaiblis par les trop nombreuses économies à réaliser et où notre qualité de vie et notre bien-être diminuent au nom de la sacro-sainte austérité ?

Et pour cause, la pension à 67 ans, la baisse des moyens pour les soins de santé, la saut d'index et la modération salariale, la diminution des cotisations sociales patronales, la privatisation des bijoux de famille de l'État et l'obligation d'effectuer des économies pour les entreprises de droit public telle que la SNCB, un service à la communauté pour les chômeurs de longue durée, le rabotage des points APE, et encore beaucoup d'autres mesures défavorables pour les citoyens.

**Est-ce que vous pouvez vous l'imaginer ?
Nous, à la FGTB Liège-Huy-Waremme, NON !
Ces mesures, on n'en veut pas !**

Cette campagne cherche à montrer d'une manière positive, combien nous aimons nos services publics, notre Sécurité sociale, notre démocratie, notre pouvoir d'achat, notre système de pension, etc. Nous ne voulons pas que ce gouvernement Kamikaze explose nos conquêtes sociales !

L'austérité n'engendre que pauvreté, d'autres solutions existent !

**Vous désirez recevoir
les affiches et les cartes
postales de la campagne ?**

**Rendez-vous sur le site
www.fgtb-liege.be !**

FGTB
Liège - Huy - Waremme



PHOTOGRAPHIE : PHOTOPASSION.COM

VERVIERS

FGTB Verviers & Communauté germanophone
Ensemble, on est plus forts!

Formation informatique pour demandeurs d'emploi

**Pour apprendre
à utiliser un ordinateur...**

Traitement de texte
(word 2007)

Tableur
(Excel 2007)

Internet

E-mail...

C'est possible... en 2 semaines !

GRATUITEMENT



Inscriptions auprès de Nadine FAUCONNIER au 087/39.46.37.
FGTB Verviers - Pont aux Lions, 23/3 - 4800 VERVIERS

Prochaines formations : du 24 novembre au 5 décembre et du 8 au 19 décembre



Carte de pointage électronique: votre lecteur de carte vous attend dans votre régionale!

La carte de contrôle, sur laquelle les chômeurs indiquent s'ils sont au chômage, s'ils travaillent ou sont en vacances, a désormais une variante électronique. Pour vous faciliter l'accès à ce nouveau service, un lecteur de carte eID vous est offert.



Les chômeurs peuvent désormais transmettre via ordinateur, tablette ou smartphone à leur organisme de paiement (syndicat ou caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage) leur situation de chômage au cours du mois précédent. La carte de pointage bleue a, depuis le 15 septembre, un équivalent électronique. Cette carte de contrôle électronique est le résultat d'une collaboration entre l'ONEM et les organismes de paiement.

La carte électronique a la même apparence que celle sous format papier et est très facile à utiliser. En quelques clics, le chômeur peut indiquer - avant que l'événement

ne se produise - si, pour un jour déterminé, il était au chômage, s'il avait un travail, s'il était malade ou était en vacances. Sur cette base, le nombre des allocations pour le mois échu peut être calculé.

Pour le demandeur d'emploi, cette application représente une simplification et une modernisation fondamentale d'une des formalités administratives les plus importantes qu'il doit remplir. Avec cette carte électronique, il y a moins de risques d'erreur de déclaration. Le risque qu'un chômeur perde sa carte, qu'elle soit endommagée ou illisible est réduit à zéro. En outre, certaines données sont automatiquement complétées par des informations provenant d'autres banques de données comme, par exemple, les périodes de travail renseignées par l'employeur à l'ONSS.

A la fin du mois, le chômeur demande le paiement de ses allocations à son organisme de paiement à l'aide de sa carte électronique.

Le chômeur ne doit plus se déplacer ou s'exposer à des frais postaux pour rentrer sa carte.

Les informations sont également

traitées plus facilement par les organismes de paiement.

Pour l'instant, la carte existe encore en version papier. La carte électronique est disponible via le site portail de la sécurité sociale (www.socialsecurity.be/citoyen) qui est aussi accessible via les sites des organismes de paiement.

Si, en tant que chômeur, vous souhaitez plus d'informations sur la carte de contrôle électronique, vous pouvez prendre contact avec votre organisme de paiement.

Comment ça marche?

La carte de contrôle électronique est une application informatique sécurisée mise à la disposition des travailleurs bénéficiant d'allocations de chômage complet.

Cette application informatique vous permet, en tant qu'utilisateur, de compléter, consulter, modifier et envoyer de manière électronique votre carte de contrôle chômage complet ou carte de pointage.

Le remplacement de la carte de pointage papier par une version électronique permet un traitement des données plus rapide et diminue les risques d'erreur.

Accès

Afin d'accéder à l'application informatique de votre carte de pointage électronique, via carte d'identité électronique (eID), token ou User



ID et mot de passe, vous devez disposer:

Pour l'accès via eID:

- d'une carte d'identité électronique belge valide et du code PIN;
- d'un lecteur de carte d'identité électronique eID ;
- du programme nécessaire afin d'utiliser l'eID (pour plus d'informations vous pouvez consulter le site www.eid.be).

Pour l'accès via token citoyen:

- d'un token citoyen et des identifiants liés à ce token.

Pour l'accès via User ID et mot de passe:

- des codes d'accès fournis par le Portail Fédéral Belge.

La FGTB vous offre le lecteur eID qui vous permettra de vous connecter aisément! Rendez-vous dans votre régionale!

Vous avez des questions? Contactez votre régionale pour plus d'informations ou surfez sur notre site! www.fgtb.be

> JEUNES



Les jeunes FGTB dénoncent les entraves à la liberté de manifester

Ies Jeunes FGTB tiennent à dénoncer la grave tentative de répression de la contestation qui est en train de se dérouler dans ce pays. Suite aux événements de la manifestation nationale du 6/11, force est de constater que l'appareil d'Etat souhaite renforcer les prérogatives de son bras armé et limiter la liberté de manifestation.

Les Jeunes FGTB s'indignent de la proposition conjointe des forces de police bruxelloises et du bourgmestre PS Yvan Mayeur, visant à arrêter préventivement les «*casseurs*» dans les manifestations. Il est de notre devoir de nous insurger face à une telle demande de droit à l'arrestation arbitraire, sans parler d'une limitation des droits politiques pour toutes les personnes jugées «*trop contestataires*» pour l'Etat.

Les Jeunes FGTB comprennent la colère des travailleurs ce 6 novembre 2014. On ne peut oublier les mesures imposées par le gouvernement Michel, d'une violence inouïe, qui coûteront bien plus

cher qu'une moto et détruiront bien plus de vies que de boucliers en plexiglas. L'acharnement politico-médiatique contre cette révolte légitime n'a qu'un objectif: effrayer les travailleurs qui souhaiteraient user librement de leur droit d'expression et d'association.

Il est nécessaire de combattre toutes les dérives autoritaires dans notre société, tout comme les dérives racistes ou xénophobes. La FGTB est une organisation née dans la résistance, et ne peut que mettre en garde contre la contamination par des idées réactionnaires et d'extrême-droite visant à limiter voire interdire la contestation, notamment syndicale, au nom d'un pseudo intérêt supérieur, qu'il soit national ou économique.

Les Jeunes FGTB sont solidaires de tous ceux qui luttent contre leurs oppresseurs. La division des opprimés ne bénéficie qu'aux puissants, représentés à l'heure actuelle en Belgique par le gou-

vernemment Michel et ses alliés de la FEB.

Il y a trois sortes de violence. La première, mère de toutes les autres, est la violence institutionnelle, celle qui légalise et perpétue les dominations, les oppressions et les exploitations, celle qui écrase et lamine des millions d'hommes dans ses rouages silencieux et bien huilés.

La seconde est la violence révolutionnaire, qui naît de la volonté d'abolir la première.

La troisième est la violence répressive, qui a pour objet d'étouffer la seconde en se faisant l'auxiliaire et la complice de la première violence, celle qui engendre toutes les autres.

Il n'y a pas de pire hypocrisie de n'appeler violence que la seconde, en feignant d'oublier la première, qui la fait naître, et la troisième qui la tue.

Helder Pessoa Câmara

> PENSIONS

Réelle concertation ou jeu de dupes sur le dos des travailleurs?

Un Comité de Gestion extraordinaire ONP a été convoqué ce mercredi à la demande du Ministre des pensions afin de consulter les interlocuteurs sociaux sur deux mesures concernant les pensions:

- La suppression du bonus pension: cette mesure fera perdre jusqu'à 247 euros par mois aux travailleurs concernés et va à l'encontre de la volonté affichée du gouvernement d'encourager les travailleurs à prêter plus d'années pour tendre vers une carrière complète.

- La réforme du travail autorisé après 65 ans: en supprimant la limite de revenus permettant aux travailleurs de plus de 65 ans de travailler tout en continuant à percevoir une pension, cette mesure mènera inévitablement à la mise à disposition d'une main d'œuvre bon marché constituée de pensionnés acceptant de travailler à des salaires cassés afin

de compléter leurs pensions trop basses. Une nouvelle forme de dumping social à coup sûr!

Bien qu'émettant un avis négatif concernant les deux mesures sur base des éléments évoqués ci-dessus, les organisations syndicales, en front commun, ont néanmoins tenu à répondre à l'invitation du Ministre des pensions, démontrant leur intention de faire fonctionner la concertation sociale.

Il conviendra d'examiner si l'avis des organisations syndicales sera pris en compte.

Néanmoins la FGTB doute de l'intention du gouvernement puisque, l'avis demandé en urgence aux interlocuteurs sociaux semble avoir déjà fait l'objet d'une première lecture le 7 novembre au sein du Conseil des Ministres.

Alors, véritable concertation sociale ou jeu de dupes?

Le programme du Gouvernement

4.1. Réforme fiscale

Le système fiscal fédéral nécessite une réforme. La pression fiscale et parafiscale globale est très élevée en Belgique. La pression fiscale implicite sur le travail est même la plus élevée de l'Union européenne. En outre, la répartition de la pression fiscale est déséquilibrée entre les revenus du travail, d'une part, et les autres revenus, d'autre part.

Équité: un système fiscal équitable implique une contribution de chacun et un régime progressif d'imposition des revenus suppose que les plus lourdes charges pèsent sur les épaules les plus solides. La lutte contre la fraude sera activement poursuivie, car celle-ci met en péril l'équité du système.

Les notionnels: une histoire belge

Le Luxembourg est à juste titre mis au pilori mais la Belgique aussi a ses coins de paradis fiscal. Les intérêts notionnels en sont un exemple. Le code des impôts permet aux sociétés de déduire des intérêts fictifs sur leurs réserves comme si elles avaient dû emprunter.

Cette mesure destinée à attirer les capitaux chez nous est utilisée par les multinationales pour réduire leur facture fiscale. Il leur suffit de rapatrier leurs bénéfices au sein d'une société qui leur sert de banque pour gonfler leurs réserves et obtenir une déduction fiscale qui réduit ou annule carrément leurs impôts.

Une fois leur mini facture fiscale payée, on ne peut plus les imposer dans les autres pays où elles sont actives. Ainsi, en 2009, ArcelorMittal Finances & Service Belgium, a déduit 1,3 milliard d'euros d'intérêt notionnels et n'a payé aucun impôt.

1000 trucs et astuces anti-fisc

Pour les sociétés, il y a 1000 trucs et astuces pour éluder l'impôt. La voie la plus souvent utilisée est celle des prêts intragroupes soit:

- via des prêts obligataires avec participation aux bénéfices, c.-à-d. des prêts avec des intérêts variables directement liés aux bénéfices de la filiale belge (plus celle-ci fait des bénéfices, plus elle doit payer des intérêts), ce qui permet qu'en Belgique, ces intérêts soient déductibles et qu'au Luxembourg grâce à ce ruling, ces intérêts soient considérés comme des dividendes non taxables ou faiblement taxables.
- via des prêts à des taux ridiculement bas (par ex. 0,0094 %) en Belgique et considéré comme normal, non comme un «avantage anormal» devant donner lieu à une taxation.



> L'ACTU

LuxLeaks: des milliards en volés

Un consortium international de journalistes a eu accès à une série de données fiscales relatives à des montages juridiques mis en place par des entreprises (grandes multinationales, holding familiaux, ...) via le Luxembourg pour transférer leurs bénéfices vers le Luxembourg et par ce biais, pour siphonner les impôts dus dans leurs pays d'origine en payant un faible tribut au Trésor luxembourgeois.

À près l'Offshore Leaks qui avait mis à jour l'usage intensif des paradis fiscaux par les multinationales et de riches contribuables, le consortium international de journalistes d'investigation lance un nouveau pavé dans la marre en révélant l'existence à nos portes d'arrangements fiscaux particulièrement favorables à des sociétés multinationales. C'est le fisc luxembourgeois qui est ici le principal protagoniste, mises à part, bien sûr les 300 multinationales dont 26 sociétés belges, qui ont bénéficié du système de «ruling». En se faisant imposer par le Luxembourg à des taux ridiculement bas, parfois inférieurs à 1% au lieu des 34% théoriques que représente l'impôt des sociétés en Belgique, ce sont des milliards qui échappent au fisc belge. Ce sont ces mêmes milliards que l'on va payer à travers un saut d'index, la TVA et les accises...

Ceci avec l'aide de cabinets spécialisés dont le célèbre PwC, PricewaterhouseCoopers, celui-là même qui organise chaque année le «tax freedom day» pour dénoncer la hauteur des impôts en Belgique...

Comment marche le ruling?

Le ruling, c'est une consultation préalable de l'administration fiscale pour savoir si la déclaration que l'on compte faire sera conforme au droit fiscal et acceptée. Il ne suffit en effet pas d'avoir de l'imagination fiscale. Il faut que les montages et déductions que l'on envisage soient conformes au droit et en tout cas incontestables après coup par l'administration fiscale. Le ruling existe en Belgique mais le fisc belge serait un peu trop tatillon et puis même, fût-il plus «cool», le taux officiel de l'impôt des sociétés est quand même de 34% chez nous. Il y a des cieux plus cléments et des administrations fiscales plus coulantes. La luxembourgeoise par exemple.

340 multinationales, dont le journal Le Monde publie la liste et une copie des accords*, ont ainsi conclu des arrangements avec le fisc luxembourgeois à travers des filiales installées au Luxembourg à cet effet. L'impôt des sociétés au Luxembourg est quand même de 28% mais il y a des trucs pour y échapper.

Ainsi une société transforme-t-elle 90% de ses bénéfices en savoir-faire qui devient «actif incorporel» non taxable. Elle n'est donc taxée que sur 10%.



Cela est légal pour autant qu'il n'y ait pas de fausse déclaration. Ce n'est pas de la fraude mais de l'optimisation fiscale un peu «limite», encore que le Luxembourg peut se faire remonter les bretelles par la Commission européenne – présidée par Jean-Claude Juncker, ex Premier ministre luxembourgeois en titre à l'époque des faits – pour entorses à la concurrence.

Mais le Président de la Commission au lieu de plaider coupable, renvoie la balle aux autres, dont Guy Verhofstadt qui a mis en place les intérêts notionnels en Belgique. Que celui qui n'a jamais péché, jette la première pierre...

* <http://cloudfront-files-1.publicintegrity.org/apps/2014/12/luxleaks/industries/finance/index.html>

Quels acteurs belges sont concernés?

Parmi les données recueillies par le journaliste, 37 accords fiscaux conclus avec le Luxembourg concernent la Belgique, plus particulièrement 26 familles ou entreprises du pays.

On parle de certaines grandes fortunes du Royaume: la famille de Spoelberch (AB Inbev), la famille Lhoist (carrière de chaux), la société Artal des familles Wittouck et Ullens de Schooten (Weightwatchers), le Groupe Bruxelles Lambert d'Albert Frère. Mais également de sociétés comme Belgacom, Banque Degroof, Dexia (avant l'ére Belfius), la branche belge de British American Tobacco (Lucky Strike), Unibra ou Accent Jobs for People.

Les journalistes n'ont pu prendre connaissance que de certains rulings traités par PricewaterhouseCoopers (PwC) entre 2008 et 2010. Mais il n'y a pas de raison de penser que les trois autres célèbres bureaux de conseil qui forment le Big Four (Deloitte, KPMG et Ernst & Young) n'aient pas également conclu ce même types d'accords avec le Luxembourg.

Pas de ruling pour les braves

Thomas, employé, 30 ans, a travaillé en France jusqu'à la mi-2011 avant de trouver un emploi en Belgique. En tant que transfrontalier belge, son salaire 2011 de 17.000 euros a été taxé en France et déclaré en Belgique en tant que tel pour l'année fiscale 2011. Trois ans plus tard, le fisc lui annonce qu'il aura un redressement fiscal parce que même si le revenu a été taxé en France, il reste soumis à la progressivité de l'impôt belge. Il doit être cumulé aux revenus belges pour déterminer le taux applicable. Il devra payer un rabiot d'impôt pour 2011.

> L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'IMPÔT

Une plus-value de 1,45 milliard nette d'impôt!

Le dirigeant et propriétaire de la société Omega Pharma a vendu son entreprise en faisant au passage une plus-value de 1,45 milliard d'euros. Ce modeste gain ne sera pourtant pas taxé puisque sauf exception les plus-values ne sont pas taxées chez nous. Et c'est précisément ce qui attire les évadés fiscaux français qui eux sont soumis – outre l'impôt sur la fortune – à une taxe sur les plus-values.

Le CD&V (sociaux-chrétiens flamands) ont tenté d'inscrire la taxation des plus-values dans le programme de gouvernement mais n'ont pas obtenu gain de cause. Il s'est heurté au refus catégorique de la N-VA, de l'Open-VLD et même du MR qui pourtant, avant les élec-

tions, tenait un autre langage. Le ministre du Budget Hervé Jamar, a bien fait une ouverture pour se reprendre ensuite, tout comme il s'est montré ouvert à une nouvelle amnistie fiscale. Il semblerait que l'on ne fraude pas assez en Belgique ou que la fraude fiscale reste un péché vénial qui mérite plus de clémence que la fraude sociale. Il est vrai que les fraudeurs du fisc et les fraudeurs de la sécu – hormis quelques employeurs voyous – ne sont pas du même monde.

Il faut dire qu'avant les élections, la FEB avait envoyé son mémorandum: Pieter Timmermans y disait: «*Nous devons éviter à tout prix de nouveaux impôts: la pression fiscale se situe en effet déjà à un niveau historiquement élevé.*

Pendant les négociations, la FEB rappelait encore à qui voulait l'entendre à propos de l'impôt sur les plus-values que «*le monde des entreprises s'y oppose absolument et résolument*».

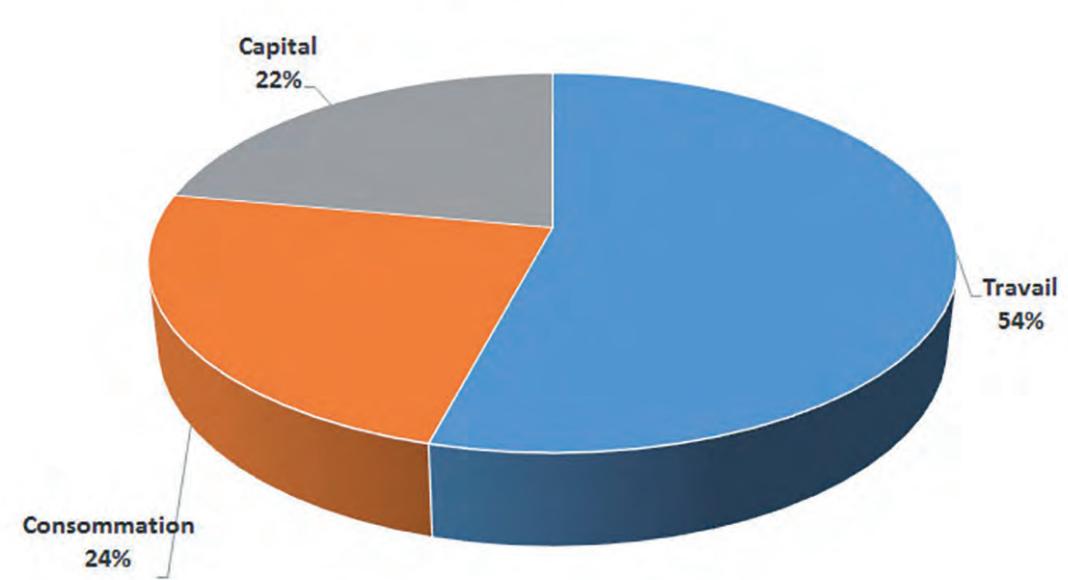
Une fiscalité trop lourde sur le travail, c'est un fait. Sur le capital, ça se discute: chez nous, 78% des recettes fiscales reposent sur le travail (54%) et sur les consommateurs (24%) contre 22% pour les impôts sur le capital qui n'est pas que «*le grand capital*» mais aussi les revenus de l'épargne des ménages. Selon Eurostat voici la répartition de l'impôt en Europe et en Belgique.

Source: Eurostat

De 2 à 5 milliards perdus pour le Fisc

Pourtant, si un tel impôt – qui existe dans la plupart des pays de l'Union européenne – était instauré, il rapporterait entre 2 et 5 milliards par an au Trésor public, selon les estimations de l'Institut de Recherche sur le Travail et la Société HIVA de la KUL. Le HIVA s'est basé sur les chiffres rapportés à l'étranger, dans les pays où l'impôt sur les plus-values sur action est appliqué. L'institut est parti d'un taux d'imposition de 25% lors de son calcul. «*Les recettes devraient même s'élever à 5,2 milliards d'euros pour l'année 2013. Mais ce résultat ne peut être pris à titre d'exemple car il s'agit d'une année exceptionnelle pour la Bourse*», explique le directeur de la recherche, Jozef Pacolet.

Recettes fiscales



Le capital trop taxé en Belgique?

Selon une étude de l'OCDE* sur la taxation du capital, il ressort que la Belgique est très loin d'être en tête du peloton de la rage taxatoire:

- le taux d'imposition moyen sur les bénéfices des entreprises (impôt des sociétés + précompte mobilier sur les dividendes) est parmi les plus bas de l'OCDE: 31% contre 41,8% de moyenne OCDE (mais 55% aux Pays-Bas, 52% aux USA et 49% en Allemagne). Belgique 31^e sur 36.

- le taux d'imposition réel à l'impôt des sociétés est de 8,5 % (contre 39% aux USA), soit à peine un quart de notre taux officiel (33,99%). Belgique 35^e sur 35.

- le précompte mobilier libératoire de 25% est inférieur à la moyenne de l'OCDE et inférieur à celui de nos voisins: 44% en France, 30% aux Pays-Bas et 26% en Allemagne, 42 % aux Etats-Unis. Belgique 20^e sur 35.

* http://www.oecd-ilibrary.org/taxation/oecd-taxation-working-papers_22235558

> FRAUDES SOCIALE ET FISCALE

Deux poids deux mesures

La fraude sociale est estimée à 111 millions (chiffres pour 2011). Ces 111 millions d'euros, rapporte le magazine Trends, concernent les fraudes flagrantes, comme celles orchestrées par des bandes organisées qui font travailler des étrangers illégaux dans la construction ou par des entreprises qui vendent de faux C4 pour obtenir illégalement une allocation, selon Jean-Claude Heirman, patron du Service d'information et de recherche sociale (SIRS).

Une seule bande organisée qui se retrouve aujourd'hui devant le Tribunal correctionnel de Bruxelles aurait fraudé pour 10 millions d'euros à elle seule entre 2006 et 2011.

La fraude fiscale, elle, selon une étude de DULBEA, le département d'économie de l'ULB, s'élève à 30 à 40 milliards par an, soit 10 à 12 milliards de manque à gagner pour le Trésor public. A l'échelle de l'Union européenne, la fraude est estimée par la Commission elle-même à 1000 milliards de pertes par an pour les finances des Etats

Membres.

La lutte contre la fraude fiscale n'est pourtant pas la priorité du Gouvernement Michel qui préfère la chasse au petit gibier plutôt que la pêche au gros. La priorité va à la lutte contre la fraude sociale et en particulier, celle dont se rendent coupables des allocataires sociaux en faisant de fausses déclarations quant à leur situation familiale pour obtenir une allocation plus élevée.

Bart Tommelein (OpenVLD), le secrétaire d'Etat préposé à la lutte contre la fraude sociale a déjà annoncé la couleur: les données de consommation de gaz et d'électricité des allocataires sociaux seront communiquées à l'administration. Elle pourra en déduire, si la consommation est élevée, qu'un isolé ne vit pas seul. Ou si la consommation est trop basse, que le logement en question n'est qu'une boîte aux lettres qui masque une cohabitation ailleurs.

Fiscalité et Union douanière

Commission européenne > Fiscalité et Union douanière > Taxation > Lutte contre la fraude et l'évasion fiscale > Un problème énorme

Avis juridique | Contact | Recherche | français (fr)

Taxation

- Informations générales
- Fiscalité individuelle
- Fiscalité des entreprises
- Droits d'accises sur l'alcool, le tabac et l'énergie
- La lutte contre la fraude et l'évasion fiscale**
- Un problème énorme
- Le rôle de l'UE
- Agir ensemble
- Agir au niveau mondial
- Pour approfondir

Un problème énorme

LES ESTIMATIONS FONT ÉTAT DE PERTES ALLANT JUSQU'À 1000 MILLIARDS € PAR AN

> JOURNÉE SANS CRÉDIT

Ne signez pas n'importe quoi!

Cette année encore, la journée sans crédit revient, le 29 novembre. Une journée pour rappeler aux consommateurs d'être particulièrement vigilants quant aux contrats qu'ils signent, aux crédits qu'ils prennent, car le surendettement est un fléau subi par nombre de familles belges.

Pour cette édition de la journée sans crédit, la plateforme composée d'une vingtaine d'associations et de syndicats a édité un dossier très complet à télécharger, rappelant les règles et la loi en matière de consommation, de démarchage, etc.

Ce dossier est disponible ici, gratuitement. Un outil utile et très clair !
<http://www.journeesanscredit.be/>

En résumé:

Consommateurs mieux protégés

La Belgique peut être considérée comme un des Etats européens précurseurs en matière de protection des consommateurs. Beaucoup d'améliorations ont ainsi été constatées en termes d'information et de protection du consommateur et la mise en œuvre du nouveau Code de droit économique va dans ce sens.

Démarchage publicitaire: stop au harcèlement!

Le consommateur qui ne souhaite pas recevoir de publicité doit être écouté. Les listes «Robinson» et «Ne mappelez plus» sont un premier pas mais restent totalement

insuffisantes.

Fournisseurs d'énergie: «ils prennent les consommateurs pour des billes!»

Depuis la libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité, les consommateurs belges peuvent choisir leur fournisseur. Ce changement profond a engendré de nouvelles pratiques auprès des fournisseurs commerciaux qui sont en concurrence et qui ont donc cherché à capter de nouveaux clients.

C'était pourtant écrit!

Les conditions générales de vente régissent les aspects essentiels de la relation contractuelle entre le consommateur et l'entreprise. Ces conditions ne s'appliquent que si le consommateur a eu la possibilité réelle d'en prendre connaissance, et qu'il les a acceptées, par sa signature, avant la conclusion du contrat. Mais la réalité est nettement moins rose...

Pratiques illégales ou trompeuses: Comment réagir?

Que faire quand vous avez acheté un bien sur internet et que vous n'êtes pas satisfait de la qualité? Pouvez-vous contester une vente d'abonnement GSM quand le vendeur s'est présenté à votre

domicile? Devez-vous renvoyer la marchandise à l'entreprise qui s'évertue à vous envoyer des livres alors que vous n'avez jamais rien commandé? Les questions ne manquent pas! Et les solutions sont multiples selon le type d'abus et l'importance du préjudice.

C'est arrivé près de chez vous...

Les exemples de pratiques illégales ou trompeuses, parfois pénallement punissables, ne sont pas rares dans notre quotidien.

Des informations compréhensibles par tous

Défaut d'information de la part du vendeur ou de l'organisme de crédit, offres commerciales alléchantes, publicités incomplètes, absence de prise de conseil auprès d'un service juridique ou d'un avocat, difficultés d'accès à l'aide juridique, méconnaissance du système judiciaire, craintes face à l'appareil judiciaire, sont autant de raisons pouvant expliquer le manque d'information juridique et la difficulté de faire valoir ses droits.

Des animations en vue!

Cette année ce sont les pratiques commerciales douteuses voire illégales qui sont visées par la plateforme. Outre le dossier publié, des animations de sensibilisation sont prévues. Au programme: animation musicale rue Neuve à Bruxelles, jeux concours et bien d'autres surprises. Rendez-vous le 29 novembre!



> EBOLA

Les syndicats africains appellent à l'aide

À près 7 mois de lutte contre le virus Ebola, la CSI-Afrique lance un appel à la solidarité avec les travailleurs et les communautés affectés par l'épidémie.

Selon l'OMS, l'épidémie du virus Ebola qui sévit pour le moment en Afrique de l'Ouest (les premiers cas ont été notifiés en mars 2014) est la plus sévère depuis la découverte du virus en 1976. Fin octobre, on dénombrait un total de 12.008 cas suspects et le décès de 5.078 personnes.

Les pays les plus touchés - la Guinée Conakry, la Sierra Leone et le Liberia - ont des systèmes de soins de santé très fragiles, manquent de ressources humaines et d'infrastructures, en plus de sortir de longues périodes d'instabilité politique et de conflits. L'accès au soin de santé, qui est un droit fondamental de l'Homme, est complètement détérioré de sorte que la population n'a plus confiance en son système de santé publique qui constitue la seule institution qui accepte de les prendre en charge.

Les affiliés de ces 3 pays ont écrit à la CSI-Afrique demandant un soutien car l'épidémie a non seulement endommagé le tissu social mais aussi le tissu économique

en limitant sérieusement les échanges et les petits commerces grâce auxquels une grande partie de la population survit. Les personnes affectées sont également des travailleurs. Il s'agit en particulier du personnel des soins de santé qui est en première ligne et qui dans de nombreux cas (plus de 200 victimes) paie le prix fort de leur courage.

De par la nature de transmission du virus, il est primordial que le mouvement syndical s'attaque à la problématique afin de sensibiliser en masse les travailleurs pour que la propagation de la maladie soit stoppée dans les communautés. Le mouvement syndical doit également jouer un rôle pour que cette tragédie serve d'appel aux gouvernements africains pour que la qualité et l'accès aux soins de santé publique soient désormais renforcé.

La FGTB, via le programme PANAF d'éducation ouvrière en Afrique, est présente dans ces 3 pays. Il sera dès lors plus facile d'assurer un suivi des démarches entreprises par la CSI-Afrique et d'évaluer l'impact des actions. La FGtb se montre solidaire et soutiendra la CSI-Afrique.

Pécules de vacances 2012 non encore perçus? Réclamation possible jusqu'au 31 décembre 2014

Des ouvriers et des artistes non indépendants n'ont toujours pas pu recevoir la totalité ou un complément de leur pécule de vacances 2012 (année de travail 2011). Malgré de nombreux courriers envoyés par l'ONVA et une démarche très simple à effectuer (transmettre à la caisse de vacances un numéro de compte à vue), ces travailleurs risquent de perdre ce pécule s'ils ne réagissent pas avant le 31 décembre 2014.

Comment savoir s'ils sont concernés?

L'application «Mon Compte de vacances», accessible sur notre site internet, www.onva.fgov.be,

permet aux ouvriers et artistes de visionner l'historique des paiements de leur pécule de vacances ainsi que les montants éventuels auxquels ils ont encore droit. Pour y accéder, il leur suffit de se munir de leur token ou bien de leur carte d'identité électronique ainsi que d'un lecteur de carte.

Communiquer simplement le numéro de compte à vue

Pour recevoir leur pécule de vacances, ils doivent communiquer leur numéro de compte à vue aux caisses de vacances concernées. Il existe deux possibilités:

- S'ils souhaitent recevoir rapi-

dement leur pécule, ils doivent communiquer leur numéro de compte à vue personnel via le site de l'ONVA (www.onva.fgov.be), via l'application «Mon compte de vacances»;

• Sinon, ils peuvent compléter et renvoyer le formulaire de demande de virement disponible:

- sur le site de l'ONVA (www.onva.fgov.be) à la rubrique «Nos formulaires»;
- auprès de leur banque;
- ou via l'attestophone (02 627 97 65 – choix 2).

Le vrai message du 6 novembre

Àvrai dire, les syndicats n'ont pas dû faire beaucoup d'efforts pour rassembler 120.000 manifestants le jeudi 6 novembre sur l'axe nord-sud à Bruxelles. Ce n'était pas une manifestation syndicale classique, mais une opposition largement soutenue et inédite depuis plusieurs décennies contre une politique d'appauvrissement menée par la droite sans perspectives d'avenir pour tous ceux qui gagnent leur pain en travaillant, contre une politique de récompense d'une élite qui ne cesse d'accroître sa richesse grâce aux revenus du patrimoine.

Le front commun syndical n'aurait pu s'imaginer de début plus prometteur pour son vaste plan d'action étalé dans le temps et visant à amener ce gouvernement à de meilleurs sentiments - exception faite d'un petit groupe qui, après la dislocation de la manifestation et en marge du parcours officiel, a déroulé un scénario condamnable et violent qui ne fait partie d'aucun outil syndical et qui est inexcusable et impardonnable.

Une situation particulièrement douloureuse pour les agents de police blessés, pour les propriétaires de véhicules et d'immeubles endommagés - autant de personnes qui ne sont nullement responsables de l'accord de gouvernement et auxquelles nous présentons toutes nos excuses au nom de ces fauteurs de troubles.

Une situation fort déplorable pour les 120.000 manifestants venus exprimer dans le calme leur inquiétude concernant leur avenir et celui de leurs enfants et petits-enfants et qui méritent que le gouvernement leur explique sans plus tarder comment il entend corriger ses projets déraisonnables et totalement déséquilibrés.

Pour le gouvernement, ces incidents sont évidemment le prétexte rêvé permettant d'ignorer la demande solidairement exprimée par tous les travailleurs de notre pays, à savoir de faire contribuer les riches aussi.

Et permettant aussi au gouverne-

ment d'évoquer la responsabilité juridique des syndicats. Comme si le président d'un club de foot qui, après un match, n'est pas en mesure de communiquer le nom de tous les hooligans pouvait être accusé d'entrave à la justice.

Quid de l'honnêteté intellectuelle, lorsque le bourgmestre de la ville d'Anvers et Premier ministre de l'ombre, reproche à l'UBT de ne pas vouloir discuter de la préparation du 24 novembre - alors que l'hôtel de ville n'a invité personne et que les syndicats ont déjà des contacts avec la police d'Anvers pour assurer le bon déroulement de cette journée. Si le maire anversois continue de parler d'une "manifestation armée" alors qu'il s'agit d'une grève générale régionale en front commun syndical - mot d'ordre qui sera fort probablement très largement suivi dans les ports aussi - il ne se montre pas vraiment disposé à dialoguer.

Les propos provocateurs de la part du bourgmestre d'Anvers disant qu'il ne se laissera pas intimider par les dockers et annonçant qu'il

leur réservera un accueil chaleureux, ne sont certes pas de nature à restaurer, dans l'intérêt de tous, la sérénité.

Les travailleurs portuaires exercent un métier à risque, ils travaillent durement et contribuent à la création du bien-être de tous. C'est grâce à eux, à leur travail que nos ports font partie des plus performants au monde. N'oublions pas que chaque année, il y a des accidents de travail mortels dans nos ports. D'ailleurs, ces travailleurs s'inquiètent à juste titre de leur avenir: l'actuel ministre de l'Emploi n'a pas encore réagi à la mise en demeure de la part de la Commission (mise en demeure contre laquelle l'ancienne ministre de l'emploi, Monica De Coninck, s'était opposée à juste titre), ni aux déclarations de monsieur De Wever selon lesquelles la Loi Major et le Codex détruirait des emplois dans les ports. Egalement absence de réaction de la part du ministre de l'Emploi par rapport au passage de l'accord de gouvernement qui parle d'une «modernisation du régime du travail portuaire».

Un signal porteur d'espoir de la part de ce gouvernement disant qu'il s'opposera à l'Europe, qu'il refusera de contribuer au démantèlement de la Loi Major serait accueilli positivement; ce serait aussi la meilleure garantie pour permettre de préserver le bon déroulement de la grève du 24 novembre (ainsi que celles prévues le premier, le 8 et le 15 décembre).



Ivan VICTOR
Président UBT-FGTB
le 12 novembre 2014

Les travailleurs portuaires rendent hommage à Louis Major et organisent une commémoration devant le débardeur le 1^{er} novembre 2014

Fidèle à sa tradition, le groupe professionnel Port d'Anvers de l'UBT a organisé une commémoration à Louis Major, ancien président du Syndicat des Travailleurs portuaires. Il est l'architecte de la Loi sur le Travail portuaire qui porte son nom et qui règle le statut des travailleurs portuaires et la définition de la région portuaire. A son tour le Front commun syndical du Port d'Anvers a organisé une cérémonie solennelle en commémoration de tous les travailleurs portuaires décédés et surtout de ceux qui ont été victimes d'un accident du travail mortel. L'assistance de militants/membres du bureau était nombreuse.

Toujours l'Europe

Dans ses discours, Marc Lorian, secrétaire fédéral Ports de l'UBT et Président du Front commun, a rappelé les deux attaques lancées par la Commission européenne. Grâce à la résistance des travailleurs portuaires PP I et II ont été rejetés. Toutefois il était clair que l'Europe ne manquerait pas de revenir à la charge.

Entre autres suite à des plaintes de monsieur Huts, patron de KTN, la Belgique a été mise en demeure parce que la Loi Major ne serait pas conforme à la réglementation européenne relative à la «liberté d'établissement» sur 5 points.

Afin d'éviter une action en justice devant la Cour de Justice euro-

notre pays devant la Cour de Justice européenne.

Lors de la réunion du Dialogue social européen pour les Ports entre organisations patronales et syndicales, l'UBT a demandé de rédiger une déclaration commune, dirigée à la Commission européenne, et dans laquelle des attaques juridiques contre des pays séparés seraient considérées comme une menace contre le maintien de ce dialogue social au niveau européen.

L'UBT reste disposée à chercher des solutions dans le cadre du dialogue social, mais si on désire lancer des attaques contre notre organisation de travail et notre Loi Major, la Commission européenne peut s'attendre à des actions dures de la part des syndicats et des travailleurs portuaires!

Mais également au niveau national

L'opposition contre la Loi Major ne se borne pas à la Commission européenne. Également au niveau national des adversaires se manifestent. Parmi eux le patronat, avec surtout monsieur Huts de Katoen-natie/Logisport, mais également des partis politiques, notamment Open-VLD et N-VA.

Ainsi on prétend que l'organisation du travail portuaire en Belgique ait un effet de distorsion sur le marché interne et qu'elle forme une ob-



truction pour la libre circulation. En outre, la Ministre De Coninck a été interpellée régulièrement concernant la phrase «modernisation du travail portuaire» reprise dans l'accord de gouvernement. De plus, le fonctionnement du Bureau permanent a été mis en cause.

Ainsi monsieur Huts a réussi à gagner son très bon ami, le bourgmestre anversois Bart De Wever, pour sa cause. Ce dernier a déclaré dans le programme Terzake à la télé que selon lui le Codex anversois détruit du travail.

Sécurité

Bien que certains points de vue sur le travail sûr au port aillent à l'encontre des intérêts de certains employeurs portuaires parce qu'il peut déranger la productivité, on devra prendre une position claire

à ce sujet, cela dans l'intérêt de la sécurité des travailleurs portuaires.

En dépit de toutes les bonnes intentions, la communauté portuaire a de nouveau été confrontée à trois accidents du travail

- Kristoffer VINCKX, le 24 mars 2014;
- Patrick HUYBREGTS, le 6 juin 2014;
- Benjamin WALSCHARTS, le 26 juin 2014.

Ces trois collègues ainsi que tous les autres travailleurs portuaires qui ont trouvé la mort en dehors du lieu de travail ont été commémorés dignement lors de la cérémonie accompagnée d'un dépôt de couronnes de fleurs.

DOSSIER

Plus de 120.000 personnes dans les rues de Bruxelles pour la grande manifestation nationale



Plus de 120.000 personnes se sont réunies dans les rues de Bruxelles pour la grande manifestation nationale du 6 novembre, organisée par le front commun syndical. Le message à l'adresse du gouvernement était clair: «*Non à un accord de gouvernement antisocial, inéquitable et injuste qui veut nous dépouiller!*»

Antisocial, inéquitable et injuste

Rassemblement historique dans les rues de Bruxelles en ce 6 novembre! Plus de 120000 personnes donnaient de la voix pour lutter contre le gouvernement des riches et des

employeurs. Les manifestants entendaient dénoncer les mesures d'austérité concoctées par ce nouveau gouvernement.

- Les travailleurs ne veulent pas travailler plus dur, plus longtemps et voir en plus leur pouvoir d'achat diminué! Le saut d'index peut entraîner jusqu'à 20.000 euros de moins sur une carrière complète.
- Les mesures gouvernementales ne soutiennent et ne garantissent pas l'emploi des jeunes.
- Les pensions ne seront plus adaptées à l'évolution au bien-être.
- Les employeurs ont reçu un chèque en blanc du gouvernement sans garantie de création d'emplois.

Ce que les syndicats et plus de 120.000 personnes aujourd'hui dans la rue réclament?

Une marge pour des négociations salariales, le maintien intégral de l'index, la liaison au bien-être des revenus de remplacement, une sécurité sociale forte, un investissement dans la relance durable et dans l'emploi, le tout financé grâce à un système juste de la fiscalité, un partage équilibré de la contribution des revenus du travail et des revenus de la fortune, avec un effort particulier des grosses fortunes.

Suite du plan d'actions: grèves régionales et grève nationale

- **24 novembre 2014:** grève tournante provinces du Hainaut, Luxembourg, Limbourg et Anvers
- **1 décembre 2014:** grève tournante provinces de Namur, de Liège, de Flandre Occidentale et de Flandre Orientale
- **8 décembre 2014:** grève tournante provinces de Brabant Flamand et de Brabant Wallon et Bruxelles.
- **15 décembre 2014:** grève nationale



Pourquoi ils ont manifesté



Ingrid (fonctionnaire):
«Parce que je suis virée!»

Parce que je suis fonctionnaire fédérale. Que l'on ne remplace qu'un fonctionnaire sur cinq et que mon département, Belspo, c'est-à-dire la politique scientifique fédérale va être supprimé.

Je travaille à Belspo comme assistante sociale et tous les jours je suis en prise avec la pauvreté et les travailleurs pauvres. Je vais vous donner un exemple: quelqu'un qui a deux mi-temps, on lui réclame 3.000 euros d'impôt parce qu'il n'y a pas eu assez de prélèvements à la source. On lui refuse un plan de paiement. Mais aux multinationales, qui paient bien moins d'impôts, on ne refuse rien. Elles bénéficient de tous les arrangements. Je suis dégoûtée.

Je suis là aussi en tant que citoyenne membre membre de l'asbl Roosevelt.be qui propose 15 solutions pour sortir de la crise à l'opposé de la déclaration gouvernementale qui nous mène droit dans le mur.

Quelles sont ces solutions?

Entre autres la justice fiscale et la lutte contre les paradis fiscaux. La diminution du temps de travail parce que la productivité a augmenté et qu'il faut un ouvrier là où il en fallait dix avant. Pour plus de détails je vous renvoie au site www.roosevelt.be.



Rosaria (enseignante):
«contre un monde de gros bonnets»

Pour le pouvoir d'achat, contre le recul de l'âge de la pension. Pour mes enfants surtout. J'ai l'impression qu'ils vont vivre dans un monde de gros bonnets, d'austérité où on va tout leur prendre.

Jeannine (soudreuse, 54 ans) et Karlien (Samsonite Service après-ventes): «Pour le maintien de nos droits»

Jeannine:

«Chaque jour on entend parler d'économies. Économies locales, économies ailleurs. Ils prennent un peu ici, un peu là ... et ça fait beaucoup si vous en faites la somme! L'électricité et l'eau deviennent 30% plus chères... Le tout au détriment de la population. Nous devrions travailler plus longtemps, mais on ne nous donne pas la possibilité de le faire. On réduit les possibilités de crédit temps qui coûtent soi-disant si cher, mais il n'y a pas d'information claire sur le montant des réductions de cotisations de sécurité sociale les entreprises obtiennent. On reste silencieux à ce sujet!

Je suis ici pour mes enfants, mes petits-enfants. J'ai commencé à travailler à 14 ans. Plus tard, j'ai voulu élever mes enfants, et j'ai passé quelques années à la maison. Je suis soudreuse, c'est un travail difficile - pour moi-, mais qui n'est pas reconnu comme une profession lourde. J'ai 54 ans et je fais mon travail au mieux et volontiers, mais je ne me vois pas continuer pendant si longtemps... Je ne peux pas. J'espérais arrêter à 60 ans, mais je ne peux plus, parce qu'on nous a pris ce droit!»

Karlien:

«Ils essaient de supprimer la classe ouvrière. Ils veulent économiser sur les frais de scolarité. Leur projet de société crée uniquement des riches et des pauvres. Les gens, par exemple, qui ont commencé à travailler à 17 ans, devraient travailler plus longtemps. Ils ne peuvent vraiment pas. Fixer un certain nombre d'années de carrière, oui, mais pas un âge fixe pour arrêter! Chaque belge devrait être ici parce que ce gouvernement ne fait que nous imposer des ruptures de contrats. Nos droits acquis nous sont enlevés ou sont rabotés.»



Edgard (chauffeur pour une société de transport):
«Comme en 60»



Pourquoi devons-nous nous faire entendre? Parce que les gens qui avaient droit à la retraite anticipée ne l'ont soudainement plus. Parce que l'âge de la retraite augmente. Parce que les gens, jeunes et vieux, ont du mal à trouver un emploi. Parce que tout est plus cher, regardez les transports publics. Et parce que nous retournons une époque proche des années 60 et de la Loi unique, où l'on a également essayé de garder les salaires au rabais!

Mike et Romy (étudiants): «Faire entendre la voix des jeunes»

Un saut d'index signifie une perte sérieuse pour tous les travailleurs, pour toute leur vie et pour la constitution de leur pension. Le gouvernement prétend que ce n'est rien! Tandis que des entreprises belges échappent à l'impôt au Luxembourg! Et travailler jusqu'à 67 ans? Qu'ils oublient ça! Supposons que nous travaillons plus tard dans l'horeca, dans les soins de santé, ou de soins, comment pourrions-nous continuer plus longtemps? Oui, nous sommes jeunes, nous allons encore à l'école, mais nous devons nous faire entendre. La N-VA a le dernier mot dans le gouvernement, et la N-VA, est l'union des gens riches et les employeurs. Qui ne défendent que leurs intérêts.



Marc (mécanicien):
«Pour l'égalité»

Les petites gens, les travailleurs, doivent payer. Les très riches, les gros bonnets, ils ne voient rien diminuer, la crise ne les touche même pas. Ils ne contribuent pas à l'effort. Notre requête: l'égalité devant la loi, et une distribution équitable.



Petra et Tony (Délégués CGSP):
«Pour le secteur public»

Nous protestons contre la dégradation sociale que nous impose ce gouvernement. Nos avantages sont réduits, faire des études devient plus cher, les salaires sont gelés, l'indexation est à l'arrêt, l'âge de la retraite augmente... Tout doit être reconstruit. Et nous sommes doublement touchés dans le secteur public.



Stadsbader Ann (employée, Oostende) et Brunswyck Albert (pensionné): «Travailler plus? Pas possible?»



Ann:

«Au cours de votre carrière il est tout simplement décidé que vous devrez travailler plus longtemps. L'âge nécessaire pour ralentir (dans le cadre d'un crédit de temps pour les travailleurs âgés) sera porté de 55 à 60 ans. Et alors que tout augmente, ne serait-ce que le prix de l'électricité, le gouvernement fige les salaires et veut créer un saut d'index. Pour les personnes qui ont déjà un revenu bas, par exemple dans l'Horeca, là où les gens vivent des pourboires qui n'aident en rien à construire une pension correcte, ce sont des nouvelles très difficiles à entendre. Le gouvernement plume le travailleur, et n'annonce aucune mesure pour «les autres».»

Albert:

«Les pensions sont vraiment basses. Tu travailles depuis tes 16 ans et tu as seulement droit à une pension minuscule de 1000 euros. Il faut tirer vers le haut les pensions les plus basses et taxer les revenus les plus élevés. Ils doivent aller chercher l'argent là où il est. Travailler plus? Pour des personnes qui ont travaillé jour et nuit? Je ne pense que ce soit possible.»

Bastien 16 ans et Jean-Pierre, son père, 49 ans:
«Pour mon fils»



Bastien: «C'est pour mon père parce qu'il est chômeur et qu'à 49 ans il ne trouve pas de travail.»

Jean Pierre: «j'ai un problème d'audition et on m'a dit que je suis un handicapé. Et mon fils, plus tard est-ce qu'il aura une pension?»

André (nom d'emprunt), ouvrier:
«Pour l'avenir de mes enfants»

Qu'est-ce qui vous touche le plus dans le programme Michel? «Moi ce qui me touche le plus, c'est la pension à 67 ans. Même si je ne suis pas directement concerné. Mais ça va concerner mes enfants et les petits enfants. C'est pour leur avenir que je suis ici.

Mais il y a tout le reste. On est dans la M... Moi je suis là pour défendre ma tartine. Ma tartine c'est pour mes enfants, mes petits-enfants. Tous les acquis que nos parents ont décroché, on est en train de les perdre. Dans 10 ans, si on laisse faire, les congés payés on les aura dans le c... La prime de fin d'année: on n'aura plus rien. Il faut se battre et essayer d'avoir un pouvoir d'achat plus élevé.»

> DES ACTIONS DANS TOUTES LES PROVINCES LES 3 PROCHAINS LUNDIS ET GRÈVE NATIONALE LE 15 DÉCEMBRE

Nous ne nous laissons pas dépouiller, nous montrons les dents

Les travailleurs et les syndicats se préparent pour la grève nationale du 15 décembre prochain. Mais dans le même temps, nous maintenons la pression par le biais d'actions provinciales qui auront lieu les trois prochains lundis. Nous sommes allés prendre le pouls dans les différentes provinces. Des secrétaires syndicaux et permanents de la Centrale Générale de la FGTB nous expliquent pourquoi nos actions sont nécessaires et pourquoi les gens sont en colère. En même temps, nous avons aussi sondé la situation dans différents secteurs de la Centrale Générale de la FGTB. Les conclusions sont à chaque fois les mêmes: ne vous laissez pas faire et menez les actions avec nous contre le gouvernement de droite.

Au Brabant et à Bruxelles: Koen Maertens



Trois bonnes raisons de continuer l'action

1. Avec le gel des salaires, c'est la concertation sociale qui est cassée. Nous perdons le droit de négocier sur nos salaires.
2. Il est question de calculer le temps de travail sur base d'un an. Une telle annualisation provoque une flexibilité excessive. Et en plus par le biais d'une loi, sans la moindre concertation sociale.
3. Les fins de carrière et les crédits-temps sont restreints. L'âge de la pension augmente. Le RCC, l'ancienne prépension, devient pratiquement impossible, même lors d'une restructuration.

La colère dans le Brabant et à Bruxelles

Les employeurs reçoivent des cadeaux. Le saut d'index est tout bénéfice pour eux. La diminution des cotisations sociales aussi. Les travailleurs paient l'addition. Cela appauvrit aussi notre sécurité sociale. Notre pouvoir d'achat s'évapore. Tandis que les grosses fortunes sont toujours épargnées.

Et dans le secteur du gardiennage?

Dans le secteur, nous ne négocions plus depuis une dizaine d'années d'augmentations salariales brutes. Nous avons été forcés de chercher des alternatives. Sous l'impulsion des employeurs, des rémunérations en net ont été convenues et aujourd'hui, celles-ci sont contestées par l'ONSS et le fisc.

Le pouvoir d'achat des agents de gardiennage régresse. Et à présent un saut d'index, c'est le début de la fin. Le système du chômage économique est mal utilisé, on en abuse même. Et dans le même temps, la pression et la flexibilité ne font qu'augmenter. Nous nous battons depuis des années afin de garder la situation sous contrôle et que les gens soient correctement indemnisés. Jusqu'à présent sans résultat.

Actions dans les provinces du Brabant wallon, du Brabant flamand et à Bruxelles le 1^{er} décembre.

Dans le Hainaut: Viviane Lecocq



Trois bonnes raisons de continuer l'action

1. Pour les travailleurs, le saut d'index est une mesure qui ne passe pas.
2. En ce qui concerne les préensions aussi, les travailleurs ont le sentiment d'une grande injustice.
3. Et la modification de la mesure AGR fait aussi mal. D'autant plus que ces travailleurs sont souvent dans des horaires variables, que c'est une flexibilité imposée par les employeurs qui ne permet pas de combiner deux temps partiels.

La colère dans la province du Hainaut

On supprime aujourd'hui des avantages que les travailleurs se sont constitués grâce à leur travail durant des années. Ou alors en matière de chômage économique, alors que suite à la crise de 2008, celui-ci avait été augmenté, aujourd'hui on fait marche arrière alors que la situation n'a pas changé. C'est incompréhensible pour les travailleurs. Et la colère gronde à Charleroi.

Et dans le secteur du nettoyage?

Les changements en matière de congés thématiques ou de crédit-temps constituent un grand retour en arrière. Les travailleurs ne réalisent pas encore qu'il s'agit d'une réforme du crédit-temps. Et il ne faut pas croire que seules les femmes sont visées : c'est la possibilité pour chacun de souffler un peu, et dans un secteur comme celui du nettoyage, c'est souvent nécessaire. C'est un grand retour en arrière.

Actions dans la province du Hainaut le 24 novembre

En Flandre-Occidentale: Annelies Deman



Trois bonnes raisons de continuer l'action

1. Un saut d'index, c'est une perte de pouvoir d'achat. Et cette perte, on la supporte tout au long de sa carrière.
2. Nous devons faire entendre que nous voulons des mesures justes. Pour le moment, celles-ci pèsent trop sur les salariés et les salariés et pas assez sur le capital et les bénéfices.
3. Nous voulons des négociations libres avec un véritable contenu qui permet de faire progresser les salaires et conditions de travail des gens.

La colère dans la province de Flandre-Occidentale

Beaucoup de travailleurs sont furieux de ne pas pouvoir négocier de meilleurs salaires et conditions de travail dans des secteurs et des entreprises qui s'en sortent très bien. Ce sont les actionnaires qui vont empocher les résultats de notre travail. Et en plus, ils bénéficient aussi du saut d'index, du gel des salaires et de toutes sortes de cadeaux fiscaux. L'absence de négociations libres rend tout cela possible. Mais le dossier pension fâche aussi beaucoup de monde. Nous devons travailler plus longtemps, mais personne dans ce gouvernement ne se soucie de la faisabilité de cette mesure.

Et dans les titres-services?

Les entreprises de titres-services qui offrent de meilleurs salaires et conditions de travail ainsi qu'un encadrement de qualité ont du mal à s'en sortir. Les entreprises qui ne font rien de plus que les accords sectoriels, qui ne se soucient pas de l'encadrement font des bénéfices. Bénéfices qui sont la plupart du temps redistribués aux actionnaires. Il faut un autre financement qui permette de mieux soutenir les bonnes entreprises. Essayez un peu de faire passer ce message auprès de ce gouvernement antisocial.

Actions dans la province de Flandre-Occidentale le 1^{er} décembre.

Qu'en pensent Alain Clauwaert et Paul Lootens?

Nous avons aussi posé nos questions à Alain et Paul, président et secrétaire général de la Centrale Générale de la FGTB.



Trois bonnes raisons de continuer l'action

1. Tout d'abord, nous devons continuer nos actions en raison de la présence massive le 6 novembre dernier. Cette présence massive prouve que ce sont bien toutes les couches de la société qui sont visées.

2. Ensuite, cette action a prouvé que la mobilisation était forte, tant en Wallonie, qu'en Flandre et à Bruxelles. Déjà rien que l'unité de ce mouvement est une bonne raison de continuer le mouvement.

3. Et puis, ne soyons pas dupes. Le patronat, grâce à son lobbying auprès du gouvernement avait déjà gagné le match 5-0 avant même qu'il ne commence. Ce que nous devons absolument faire à présent, c'est obtenir un rééquilibrage du rapport de force.



doit juste aller chercher l'argent là où il se trouve, c'est-à-dire chez les grosses fortunes. Et si notre action aboutit à cela, alors la concertation sociale normale pourra redémarrer.

Quel doit être le résultat de ce plan d'actions?

C'est assez simple: pour nous, la grève du 15 décembre n'est pas nécessaire. En effet, si le gouvernement ne touche pas à l'index, qu'il ne bloque pas les salaires, s'il ne bouge pas à l'âge de la pension et de la préension. S'il laisse le crédit-temps comme avant et s'il ne fait pas de coupes sombres dans les services publics, il n'y a plus de raison pour faire grève le 15 décembre. Et pour ne pas prendre toutes ces mesures, le gouvernement

Pour les secteurs de la Centrale Générale de la FGTB, quelles sont les mesures les plus révoltantes?

D'abord, il y a le gel des salaires et ensuite, il y a le vol pur et simple de 2% d'index. Et dans le même temps, il y a les cadeaux aux patrons. La pénibilité au travail est plus que jamais une réalité pour de nombreux travailleurs de nos secteurs et paradoxalement, on nous force à travailler plus longtemps. C'est tout simplement inacceptable et insupportable pour nos travailleurs.

A Anvers: Patrick De Backer



Trois bonnes raisons de continuer l'action

1. Nous devons stopper le détricotage de notre sécurité sociale.
2. Nous devons sauvegarder le pouvoir d'achat des travailleurs et pour cela, il faut rétablir l'index et des négociations libres doivent avoir lieu.
3. Il faut une fiscalité juste qui taxe toutes les formes de revenus de la même manière. Un revenu est un revenu, donc il faut qu'ils soient tous taxés de la même manière.

La colère dans la province d'Anvers

Augmenter l'âge de la pension à 67 ans et en même temps rendre le travail de qualité impossible, voilà ce qui fâche terriblement les gens. L'accès à la prépension est rendu beaucoup plus difficile pour les gens qui ont une carrière longue ou un métier lourd. Le pouvoir d'achat des travailleurs est lui aussi la cible d'attaques.

Les mesures sont totalement injustes et déséquilibrées. Le gouvernement fait peser sur les épaules des plus faibles les charges les plus lourdes tandis que les plus forts ne doivent rien porter.

Et dans le secteur du textile et de la confection?

Le gel des salaires et le saut d'index pèsent très lourd dans ces secteurs. Les travailleurs estiment que c'est un vrai scandale. Les salaires dans l'entretien du textile et la confection ne sont certainement pas parmi les plus hauts. Et à présent, après 4 ans de gel salarial, ce gouvernement des patrons et des nantis va non seulement rajouter encore quelques années de gel salarial mais il y ajoute en plus un saut d'index. Ce n'est vraiment plus tenable.

Actions dans la province d'Anvers le 24 novembre

A Namur: Pascal Vivone



Trois bonnes raisons de continuer l'action

1. Les travailleurs se rendent compte que le gouvernement n'organise pas de réelle concertation avec les organisations syndicales et c'est certainement un des points qui fait le plus mal. On nous écarte, puis on nous rappelle en nous faisant croire qu'on peut négocier, mais c'est faux.
2. Ce gouvernement ne nous laisse aucune marge de négociation pour les salaires.
3. L'attaque à notre sécurité sociale, aux soins de santé, aux pensions... on se dirige vers une sécurité sociale à deux vitesses.

La colère dans la province de Namur

Toucher à l'index, sous prétexte d'augmenter la compétitivité, c'est inacceptable. Comment faire reprendre l'économie si on diminue notre pouvoir d'achat? Si aujourd'hui les dépenses d'un ménage coûtent 100€, demain il faudra dépenser plus que ces 100€ pour les mêmes dépenses. Donc il faudra faire des économies pour subvenir aux besoins du ménage. Je ne pense pas que cette mesure puisse avoir un retour sur l'économie et la relancer.

Le système du complément chômage, l'AGR, est mesure qui s'attaque une fois de plus à ceux qui ont des difficultés à trouver un temps plein ou qui sont dans l'incapacité, soit physique, soit privée, de prendre une activité à temps plein. Par exemple les familles monoparentales. La révision du système des pensions a aussi de quoi susciter la colère.

Et dans le secteur du verre?

La diminution du pouvoir d'achat est une mesure qui touche tout le monde. Mais aussi le RCC pour entreprise en difficulté ou en restructuration. En reportant l'âge, moins de travailleurs pourront y prétendre et seront purement et simplement licenciés, ce qui coûte moins cher à l'employeur

Actions dans la province de Namur le 1^{er} décembre.

A Liège: Murielle Frenay



Trois bonnes raisons de continuer l'action

1. C'est avant tout la dénonciation d'un gouvernement qui prend des mesures contre certaines catégories de personnes sans les citer. Par exemple la diminution de 50 % de l'AGR, c'est une mesure qui vise essentiellement les femmes.
2. La mesure contre le crédit-temps sans motif est particulièrement vicieuse. Le travailleur qui voudra souffler un peu devra avoir «une bonne raison», donc soit avoir des enfants en bas âge, soit un vieux parent malade.
3. Pour beaucoup de travailleurs, un saut d'index ne veut rien dire. Or, ce qui est perdu est perdu à jamais. Ceux qui n'ont jamais vécu un saut d'index ne se rendent pas compte qu'à terme, on ne rattrapera jamais ce retard.

La colère dans la province de Liège

C'est le climat général qui pousse les Liégeois à se battre. Autant de mesures les unes derrière les autres, ça fait beaucoup. Le point positif, c'est que les travailleurs reçoivent beaucoup d'informations sur les mesures. Aujourd'hui, ils comprennent pourquoi il faut se battre. Même les associations nous rejoignent, surtout celles qui font du social.

Et dans le secteur de la coiffure?

En réduisant l'AGR, on fait croire que les travailleurs n'ont qu'à trouver un deuxième emploi pour compléter leur temps partiel, mais parfois c'est impossible. Prenez l'exemple d'une coiffeuse: quel patron va accepter que son ouvrière travaille dans deux salons en même temps? Imaginez aussi deux horaires variables... sur papier, beaucoup de choses sont possibles, mais sur le terrain, non. Psychologiquement, c'est dur à vivre pour les travailleurs.

Actions dans la province de Liège le 1^{er} décembre

Au Limbourg: Jan Staal



Trois bonnes raisons de continuer l'action

1. Tant que le gouvernement continuera de prendre pour cible monsieur et madame tout-le-monde, le fossé entre les riches et la population normale ne fera que s'agrandir. Ce n'est pas cette société là que nous voulons.
2. Les gens ne réalisent pas encore les conséquences qui vont découler de ces mesures. Nous devons poursuivre le travail d'information.
3. Le syndicat est le seul mouvement qui peut exercer un contrepoids face à la droite en Belgique et en Europe. Nous devons nous opposer à ce gouvernement du capital et des employeurs.

La colère dans la province du Limbourg

C'est l'accumulation des choses qui met les gens en colère. Nous avons déjà payé deux crises bancaires et une fois de plus, on veut nous plumer. Et ce alors que les multinationales et les riches sont clairement épargnés.

Quelles garanties sur l'emploi nous donnent les sacrifices demandés? Aucune. Et entre-temps, les gens doivent être encore plus flexibles et plus rapides. Et cela plus longtemps.

Et dans le secteur de la construction?

Lorsqu'il s'agit du RCC, le gouvernement nous embrouille. Il n'ose pas être trop clair. Mais en tout cas, le résultat est que le RCC pour raison médicale dans la construction devient quasi impossible. Pour ce gouvernement de droite, les travailleurs de la construction doivent travailler plus longtemps. Et dans le même temps, l'allocation pour chômage temporaire diminue. Comme si la discrimination dont les travailleurs de la construction sont victimes en matière de préavis ne suffisait pas. Non, la coupe est pleine.

Actions dans la province du Limbourg le 24 novembre

En Flandre-Orientale: Ann Deheegher



Trois bonnes raisons de continuer l'action

1. Nous ne pouvons pas accepter que sous prétexte de «la force du changement», un pays chaleureux et solidaire devienne un pays froid.
2. La grande manifestation du 6 novembre a clairement montré notre opposition à ce gouvernement de droite. Les jeunes étaient eux aussi présents en nombre.
3. Nous devons maintenir la pression afin que le gouvernement explore d'autres pistes et qu'il revienne sur ces mesures particulièrement dures.

La colère dans la province de Flandre-Orientale

Le plus douloureux, c'est de voir des acquis sociaux qui ont demandé des années de luttes syndicales à nos parents et grands-parents soient relégués aux oubliettes à cause de décisions unilatérales du gouvernement.

C'est dur pour nos militants et délégués qui pensent aussi à l'avenir de leurs enfants. Car en fin de compte, ce sont eux qui devront en payer le prix.

Et dans le secteur des entreprises de travail adapté?

La majorité des travailleurs des entreprises de travail adapté touche le salaire minimum. Nous craignons, tout comme les organisations de lutte contre la pauvreté, que ces travailleurs tombent dans la pauvreté en raison de ces mesures drastiques et qu'ils ne deviennent les nouveaux «travailleurs pauvres».

Le relèvement de l'âge de la (pré)pension, la suppression des préensions médicales et les emplois fin de carrière à partir de 50 ans vont grandement compliquer la situation de ces travailleurs.

Et puis, nous craignons aussi que le travail obligatoire pour les chômeurs ne déplace des travailleurs dans ce secteur.

Au Luxembourg: Franck Baillieux



Trois bonnes raisons de continuer l'action

1. Avant tout parce que les mesures prises par ce gouvernement sont trop choquantes pour les travailleurs.
2. Il est aussi nécessaire de se battre pour redonner confiance aux travailleurs que nous représentons.
3. Une manifestation ne suffit pas pour faire bouger les choses. Et pour cela, nous disposons d'un plan d'action commun de la FGTB. Il est aussi important de continuer à informer au maximum les gens avant d'arriver à la grève du 15 décembre.

La colère dans la province du Luxembourg

Il faut savoir que la province du Luxembourg est une province qui compte beaucoup de PME, notamment dans la construction. On comprend donc que les mesures contre les fins de carrière dans la construction ne passent pas du tout auprès de nos travailleurs.

Et dans le secteur de la chimie?

C'est un secteur qui est particulièrement mis à mal, surtout parce que ce sont des entreprises où le travail en feu continu est très présent et ces travailleurs-là sont attaqués de toutes parts. Mais à côté de cela, des mesures telles que le blocage des salaires ne passent pas non plus. Il s'agit d'un secteur qui engrange de faramineux bénéfices et refuser que les travailleurs puissent profiter d'une quelconque amélioration est tout simplement inacceptable.

Actions dans la province du Luxembourg le 24 novembre



**JE PARTICIPE
AU PLAN D'ACTIONS CONTRE
LE GOUVERNEMENT CAR ...**



SA POLITIQUE
D'AUSTÉRITÉ
VA DÉTRUIRE
NOTRE SÉCURITÉ
SOCIALE,
NOS ACQUIS
SOCIAUX ET
NOS SERVICES
PUBLICS !
[FABRIZIO]



JE ME BAT CONTRE L'INJUSTICE
DES MESURES QUI TOUCHENT
LES TRAVAILLEURS SANS EMPLOI
COMME MOI. [FÉLIX]



IL EST À LA SOLDE DES RICHES ET DES PATRONS. [FREDDY]



LE FUTUR
DE NOS
JEUNES EST
PRÉOCCUPANT,
IL FAUT SE
BATTRE POUR
LEUR AVENIR !
[ENZO & JUAN
ANTONIO]



ILS S'ATTAQUENT À TOUT CE QUE NOS ÂÎNES
ONT MIS 60 ANS À CONSTRUIRE ! [PIERO]



JE LE DOIS À
MES PARENTS,
MA COMPAGNE,
MES ENFANTS
ET À MOI-MÊME !
[CONSTANT]

JE REFUSE QU'UN GOUVERNEMENT,
QUEL QU'IL SOIT, NOUS ENLEVE LES
ACQUIS SOCIAUX POUR LESQUELS
NOS PARENTS ET GRANDS-PARENTS
SE SONT BATTUS ! [JEAN]



LES MESURES QU'IL VIENT DE DÉCIDER
NOUS APPAUVRISSENT TOUS ! [ARNAUD]



JE ME BAT POUR LA JUSTICE SOCIALE
ET CONTRE L'EXTRÊME DROITE.
LE FASCISME, JAMAIS ! [MANU]



IL S'EN PREND À NOTRE
SÉCURITÉ SOCIALE. [PAOLO]



JE RÊVE D'UN
VÉRITABLE AVENIR
POUR MOI ET MES
FUTURS ENFANTS.
[NAOMI]



IL NE REPRÉSENTE QUE LES INTÉRêTS
DU « POUR CENT » DE LA POPULATION :
CELUI DES PATRONS ET DES NANTIS.

SON PROJET EST IMBUVABLE POUR LES 99 % QUE NOUS SOMMES
CAR IL VISE NI PLUS NI MOINS À SCALPER LA SÉCU, AMPUTER LES SERVICES
PUBLICS, DÉMOLIR LES PENSIONS, DÉFAIRE LA CONCERTATION SOCIALE
ET LA FORMATION DES SALAIRES, CASSER L'INDEX...
BREF BOUILLER MÉTHODIQUEMENT TOUT CE QUI A ÉTÉ
MIS EN PLACE DEPUIS LE CONSEIL NATIONAL
DE LA RÉSISTANCE ! [NICO]



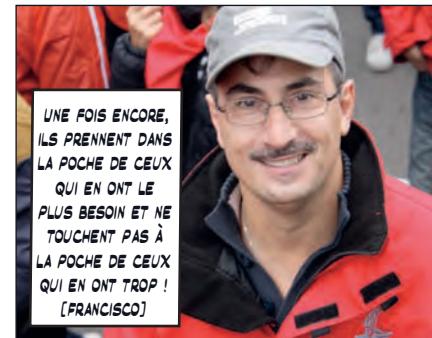
JE NE VEUX
PAS ME LAISSER
PLUMER PAR
SA POLITIQUE
DE DROITE !
FAITES PAYER
LES CAPITALISTES,
PAS LES
TRAVAILLEURS !
[CHRIS]



CHAQUE CITOWEN
DOIT LUTTER POUR
PRÉSERVER NOS
DROITS. [HASSAN]



CETTE CRISE
N'EST PAS LA NÔtre.
CE N'EST PAS EN
SAIGNANT LE PEUPLE
QU'ILS VONT RÉUSSIR
À REDRESSER LA BARRE.
[GIANNI]



UNE FOIS ENCORE,
ILS PRENNENT DANS
LA POCHE DE CEUX
QUI EN ONT LE
PLUS BESOIN ET NE
TOUCHENT PAS À
LA POCHE DE CEUX
QUI EN ONT TROP !
[FRANCISCO]



LES MESURES
QU'IL DÉFEND SONT
PROFOUNDÉMENT
INJUSTES POUR
LES MOINS NANTIS.
[JEAN-FRANÇOIS]



L'AVENIR
DE NOS ENFANTS
EST EN JEU !
[PACO]

Manifestation du 6 novembre: affluence record des militants FGTB Horval



Les mesures asociales décrites dans l'accord de gouvernement ne laissaient quasiment aucun doute sur la hauteur de la mobilisation mais nos espoirs ont largement été dépassés. Jamais les militants Horval n'ont été aussi nombreux à une manifestation.

Nous avons eu l'occasion d'interviewer des dizaines de délégués issus de toutes les régions du pays sur le parcours de la manifestation. De manière unanime, ils nous ont tous confirmé qu'ils se faisaient un devoir d'être présents à Bruxelles pour crier leur mécontentement face à la politique menée par un gouvernement fédéral orienté très à droite.

Charles Michel et son équipe n'ont qu'à bien se tenir: nos militants ne lâcheront rien!
Au-delà de la grogne face aux an-

nonces de sauts d'index, du recul de l'âge pour accéder à la pension, des restrictions pour les préensions et les crédits-temps, les militants Horval seront particulièrement attentifs aux attaques contre les acquis obtenus ces dernières décennies par le monde du travail. Les mesures pour augmenter la flexibilité de manière non concertée les inquiètent beaucoup: eux, qui dans une large majorité, ont déjà des cadences de travail difficiles voient d'un très mauvais œil ce que les patrons et le gouvernement ont déjà commencé à préparer en coulisse. Tous les secteurs sont concernés: de l'industrie et commerce alimentaire, aux aides familiales et titres-services en passant par les secteurs verts et l'horeca, personne n'y échappera. La manifestation du 6 novembre était donc l'occasion de rappeler au gouvernement qu'il

faudra prendre en compte la voix de ceux qui étaient dans les rues de Bruxelles. Les mobilisations qui nous mèneront jusqu'à la grève nationale du 15 décembre prochain continueront d'enfoncer le clou.

Hasard du calendrier, la presse européenne avait choisi le 6 novembre pour publier les résultats d'une enquête gigantesque mettant au jour les avantages fiscaux octroyés par le Luxembourg à des centaines de multinationales. Même si l'évasion fiscale à la sauce luxembourgeoise n'a rien à envier à nos fameux intérêts notionnels belges, ça n'en reste pas moins choquant. Comme le rappelaient très justement des délégués Horval, les milliards, que le gouvernement s'apprete à chercher dans la poche des travailleurs, pourraient être facilement trouvés si le gouvernement resserrait la bride autour du cou des spéculateurs et autres apprentis sorciers de l'ingénierie fiscale.

Encore faut-il en avoir la volonté politique!

En effet, continuer à appauvrir les travailleurs et allocataires sociaux mettra gravement en péril notre modèle social et l'avenir de la Sécurité Sociale. Nos militants en sont bien conscients et revendent un changement de cap radical. Il en va de même pour la concertation sociale : celle-ci doit être libre et sans entrave. Se mettre d'accord préalablement entre patrons et membres du gouvernement dans des salons feutrés n'est certainement pas un bon signal à donner à des travailleurs qui ont du mal à boucler leur de fin de mois et à des allocataires sociaux qui doivent choisir entre se soigner ou se nourrir.



Horeca (CP 302) - prime de fin d'année

Conditions d'obtention

- pour les travailleurs à temps plein et à temps partiel: avoir travaillé dans une même entreprise au moins 2 mois ininterrompus
- pour les travailleurs occasionnels («extras»): avoir travaillé dans une même entreprise au moins 44 jours (indépendamment de la durée des prestations journalières).

Le travailleur licencié a droit à la prime de fin d'année s'il satisfait aux conditions d'obtention reprises ci-dessus. S'il n'y satisfait pas, il y a quand même droit s'il a travaillé pendant 3 ans ininterrompus dans la même entreprise. Attention, le travailleur licencié pour faute grave n'a jamais droit à la prime de fin d'année.

Le travailleur qui met fin de sa propre initiative à son contrat de travail n'a pas droit à la prime de fin d'année, sauf s'il satisfait aux conditions d'obtention reprises ci-dessus et:

- qu'il donne son préavis le 31 décembre, à la fin de son service;
- ou encore que son délai de préavis se termine au plus tôt le 31 décembre .

Montant

Le montant de la prime de fin d'année dépend du nombre de jours ou du nombre d'heures prestées

Pour les travailleurs à temps plein

Montant maximum de la prime = rémunération mensuelle (4,33 semaines)

1/12 de prime est octroyé par tranche d'un certain nombre d'heures prestées (durée hebdomadaire du travail X 52/12).

Montant maximum de la prime = rémunération mensuelle (4,33 semaines)

1/12 de prime est octroyé par tranche d'un certain nombre d'heures prestées (durée hebdomadaire du travail X 52/12).

Pour les travailleurs temporaires («extras»)

Montant maximum de la prime: pour les extras rémunérés au salaire horaire (régime 38h/sem): dernier salaire horaire X 164,67; pour les extras rémunérés au pourcentage de service : dernière rémunération forfaitaire journalière (en régime de 5 jours/semaine) X 21,66

Nombre de douzièmes de prime : (nombre d'heures prestées dans l'année / 8) / 21,66

Date et mode de paiement

Le Fonds Social est chargé de payer la prime de fin d'année, sur base

de la déclaration de l'employeur. Le montant de la prime de fin d'année est payé avant le 31 janvier de l'année suivant l'année de référence.

ATTENTION: votre prime sera uniquement payée par virement bancaire. Si votre numéro de compte bancaire n'a pas été renseigné au Fonds Social, ou qu'il a changé entre-temps, il faut prendre contact avec le Fonds Social (Service primes de fin d'année 02/513.61.21).

Préfinancement de la prime de fin d'année

En principe, l'employeur doit déclarer la prime de fin d'année de ses travailleurs au Fonds Social, et payer les cotisations correspondantes. S'il ne le fait pas, cela entraîne des retards de paiement.

Si vous n'avez pas reçu votre prime de fin d'année au mois de janvier et que vous pouvez prouver votre droit à la prime de fin d'année sur

base de pièces justificatives (C4, fiches de salaire,...), le Fonds prendra en charge le préfinancement. Une procédure juridique accélérée est prévue à cet effet.

Pour les travailleurs licenciés au cours de l'année calendrier, l'employeur doit en principe déclarer, au plus tard à la fin du mois suivant le licenciement, le montant de la prime de fin d'année auquel ont droit les travailleurs intéressés, au moyen d'un formulaire fourni par le Fonds. Ensuite, après avoir respecté une procédure, le Fonds Social procède au paiement. Si l'employeur ne fait pas de déclaration, et que le travailleur licencié peut prouver son droit à la prime de fin d'année, une procédure de préfinancement est également possible.

En cas de problème ou pour toutes informations complémentaires, prenez contact avec votre section régionale de la FGTB Horval.

> POINT DE VUE

Un démarrage sur les chapeaux de roue

La manifestation du 6 novembre a été un énorme succès. Plus de 120.000 manifestants de toutes les régions du pays et de tous les secteurs. Mais elle n'a pas rassemblé que des militants syndicaux, il y avait aussi de simples affiliés et de nombreux participants sans lien avec les syndicats. Cette manifestation était donc portée par une large base. Félicitations à chacun. Cette situation est entièrement liée au fait que ce gouvernement touche pratiquement toutes les couches de la population. À part, bien sûr, les riches et les nantis. Un démarrage sur les chapeaux de roue, donc. Et l'importance d'un tel démarrage est évidente. Pas de résultat sans un bon départ. Mais c'est à l'arrivée que sont décernés les prix. Il s'agit à présent de maintenir ce bon cap. Les jours de grève provinciale doivent le prouver, pour se diriger crescendo vers une journée de grève nationale le 15 décembre.

Politique gouvernementale: cadeau pour les riches et les employeurs

Entre-temps, toutes les mesures prévues par ce gouvernement sont de plus en plus claires. Les précisions nécessaires sont à présent connues, entre autres par le biais des «notes de politique» que tous les ministres présentent ces jours-ci au Parlement. Ces précisions nous éclairent, mais elles n'ont pas de quoi nous réjouir. La situation ne cesse de se dégrader.

Dans cet édito, nous n'allons pas à nouveau passer en revue tous les points de contenu. Le fil rouge qui se dessine à travers ces mesures gouvernementales est très clair. Ce gouvernement est un gouvernement antisocial, qui va à l'encontre des intérêts des travailleurs et des allocataires sociaux, tandis que les employeurs et les nantis sont dorlotés. C'est également un gouvernement qui veut rompre radicalement avec notre modèle social, basé sur des mécanismes de solidarité construits collectivement et sur la liberté de négociation entre syndicats et employeurs. Cette liberté de négociation est à présent mise au frigo – voire peut-être au congélateur – pour des années. Et en lieu et place de systèmes collectifs solidaires, ce gouvernement opte pour le «*chacun pour soi*». Deux exemples parmi tant d'autres: travailler plus longtemps pour une pension moindre, tandis que l'on pourra continuer de gagner sa vie de façon illimitée une fois à la pension. Au lieu d'une pension légale correcte, chacun risque de devoir garantir lui-même le revenu avec lequel il devra s'en sortir en tant que pensionné. Le «*compte-carrière*» témoigne également de ce même esprit de «*chacun pour soi*». Les formules de crédit-temps et les régimes de prépension seront, eux aussi, supprimés. Chacun pourra toutefois épargner personnellement, afin d'utiliser ce crédit d'épargne plus tard, pour interrompre sa carrière ou pouvoir tout de même arrêter de travailler avant l'âge de la pension. Mais pour cela, il faudra prendre moins de congés durant sa carrière, ou renoncer à certains avantages pécuniaires afin de les mettre sur son compte-carrière. Il apparaîtra clairement que ce n'est pas pour tout le monde. Le principe du «*chacun pour soi*» n'aura donc d'autre effet que l'accroissement des inégalités. Les situations aux États-Unis ou au Royaume-Uni démontrent ce que ce modèle anglo-saxon signifie pour les travailleurs et les allocataires sociaux. C'est pourquoi notre lutte est aussi une lutte idéologique.

Jusqu'au bout

Les prix sont décernés à l'arrivée. Et ceux-ci, que nous voulons décrocher à l'aide de notre plan d'action, sont clairs: pouvoir d'achat pour les travailleurs et les allocataires sociaux, sans saut d'index et avec liberté de négociation dans les secteurs; plus d'emplois durables et de qualité avec des possibilités de départ anticipé avant l'âge légal de la pension (qui doit rester à 65 ans); fiscalité juste où les revenus du patrimoine sont imposés de la même manière que les revenus du travail et poursuite du développement de notre sécurité sociale solidaire, fédérale et collective.

Voilà l'enjeu des journées de grève provinciale qui se profilent, ainsi que de la journée de grève nationale du 15 décembre. Si le Gouvernement ne cède pas, il faudra élaborer un nouveau plan d'action. Nous ne pouvons pas laisser détruire notre modèle social, et nous ne laisserons pas cela se produire.



Myriam Delmée,
Vice-Présidente du SETCa

Erwin De Deyn,
Président du SETCa



TOUS PLUMÉS ? RÉSISTEZ !



Syndicat et actions syndicales: les fausses vérités

C'est typique, lorsque des actions sont menées, les opposants des syndicats s'évertuent à placer les organisations de travailleurs sous un mauvais jour. C'est comme cela à l'heure actuelle. Quelles sont ces petites phrases assassines et comment y réagissons-nous?

«Le droit de grève doit être limité»

Le droit de grève est un droit reconnu internationalement qui est fondamentalement lié au fonctionnement d'une saine démocratie. Il est lié à la liberté d'association et de mener des actions. Toute limitation du droit de grève s'apparente à un affaiblissement de la position de négociation des travailleurs. Il existe d'ailleurs, dans de nombreux secteurs, des accords sur la manière dont «*l'arme de la grève*» peut être utilisée dans la pratique. Cet aspect peut donc parfaitement faire l'objet d'une négociation respectueuse entre employeurs et travailleurs comme partenaires égaux, sans que le Gouvernement ait à s'impliquer dans ce dossier.

«Le syndicat doit se plier au résultat des élections»

La démocratie, ce n'est pas uniquement élire le Parlement et composer le Gouvernement. Dans une société démocratique, chaque citoyen peut exprimer son avis et le transposer dans des formes d'action démocratiques, également entre deux élections. Cela vaut donc aussi pour les syndicats et leurs affiliés (et d'autres organisations de la société civile): ils peuvent remettre en question la politique et les mesures gouvernementales. L'alternative serait de suspendre la société démocratique

entre deux élections.

«Les syndicats sont obsolètes et ils concernent les plus âgés»

Ce n'est pas ce que font apparaître les catégories d'âge dans le fichier des membres du SETCa. Nous publions ce fichier ouvertement tous les quatre ans dans nos documents de congrès, disponibles sur notre site web. En ce qui concerne le SETCa, ce fichier reflète presque parfaitement la pyramide des âges des employés sur le marché du travail. Ce n'est pas exact au niveau des positions non plus: le syndicat s'occupe de thèmes concernant les jeunes et les moins jeunes. D'ailleurs, nous aspirons à une solidarité intergénérationnelle et pas à dresser les générations les unes contre les autres.

«Le Gouvernement invite les syndicats à une concertation, pourquoi des actions maintenant?»

Une véritable concertation se tient avant de prendre des décisions, pas a posteriori à propos d'adaptations dans la marge. Ce n'est pas le cas actuellement: le saut d'index semble décidé, les salaires seront gelés et l'âge de la (pré)pension augmente. Le SETCa est donc favorable à la concertation si Gouvernement et employeurs sont disposés à discuter de ces points.

«Aujourd'hui, les syndicats passent trop vite à l'action et tuent une mouche avec un canon»

Ce n'est pas exact: fin décembre, il sera trop tard, car le Parlement aura voté les lois voulues. C'est maintenant qu'il faut mener des actions, sans quoi nous serons placés devant le fait accompli.

«Manifestez, faire grève... ça sert à quoi?»

Rester dans son fauteuil n'apporte rien non plus. Toutes les grandes avancées sociales dans notre pays ont vu le jour après des actions syndicales, des manifestations et des grèves. Sans cette pression, à chaque fois apparue en dehors du Parlement, il ne serait pas question du suffrage universel, de la suppression du travail des enfants, des congés payés ou de la journée de huit heures. L'inverse est vrai également : sans pression en dehors du Parlement, il devient très facile de retirer ces droits.

«Pourquoi ne pas manifester un samedi ou un dimanche?»

Ce n'est, par définition, pas exclu. Cela s'est fait plusieurs fois dans les années 80. 1986 a même vu la plus grande manifestation syndicale jamais organisée, même si, depuis lors, celle du 6 novembre est devenue la plus importante...

Luc Coene n'a plus sa place à la tête de la Banque nationale de Belgique

Voilà plusieurs semaines que le gouverneur de la Banque nationale, Monsieur Luc Coene, se répand dans la presse et se positionne sur des dossiers purement politiques qui sortent de son mandat de Gouverneur de la Banque Nationale. Le SETCa estime qu'il porte atteinte à la réputation et à la notoriété de la Banque Nationale par rapport à l'Etat et à ses citoyens. Pour nous, c'est inadmissible et intolérable!

Il y a quelques jours, M. Coene semait l'émoi parmi le personnel du secteur bancaire en déclarant à la presse que, selon lui, il y avait une grande banque de trop en Belgique. Il est évident qu'il visait à nouveau Belfius avec un lien éventuel avec la KBC. Pour rappel, l'effectif dans le secteur bancaire a régressé de 15.000 emplois au cours des 5 dernières années. Pour Monsieur Coene, ce n'est manifestement pas encore assez. Cela ressemble de plus en plus à de l'acharnement lorsque l'on sait combien la Banque Nationale, sous la direction de Luc Coene, a déjà imposé de mesures d'économies salariales et de pertes d'emplois au sein de la Banque Belfius.

Encore à l'occasion de la manifestation nationale du 6 novembre, il

s'en est pris dans certains médias aux manifestants et aux grévistes qui s'opposent aux mesures d'austérité du gouvernement en déclarant que «ces gens-là n'en ont rien à «foutre» du futur de leurs enfants». Par contre, pas un mot sur l'affaire LuxLeaks qui a éclaté le même jour, qui consiste en une grossière éviction fiscale au Luxembourg au bénéfice des multinationales. Cette indignation à géométrie variable est tout bonnement insultante et indigne d'un gouverneur de la Banque Nationale.

Un gouverneur controversé
Le moins qu'on puisse dire, c'est que le profil de Luc Coene n'est pas «neutre». Si il a gravi les échelons de la BNB un par un, il a également été un temps sénateur pour le

parti libéral, et par la suite, chef de cabinet de Guy Verhofstadt. C'est dire s'il est clairement étiqueté d'un point de vue politique. Il met chaque occasion à profit pour jouer la carte de porte-parole de la droite. Comme grand habitué de la polémique, c'est déjà lui qui, en 2012, tentait de faire passer en force un projet de rapport contre l'index. C'est aussi un des apôtres du «handicap salarial belge». Ces prises de position sont désormais inscrites dans l'accord du gouvernement! Puisqu'il a l'oreille du gouvernement, il semble qu'il se sent pousser des ailes et sort régulièrement de son rôle de gouverneur sur des dossiers qui sont bien au-delà de ses attributions.

La BNB, une banque d'intérêt général

Si le SETCa adopte une position si tranchée dans ce dossier, c'est parce que la Banque nationale, dont M. Coene est le numéro 1, n'est pas une banque comme les autres. Elle n'a pas de vocation commerciale. Son rôle est très particulier dans le paysage bancaire belge. Elle prend en charge les tâches d'intérêt général du secteur, que ce soit au niveau national ou international. Par exemple, elle émet la

monnaie, elle fait office de service d'études en matière de politique économique et financière, elle tient le rôle d'ambassadeur financier auprès d'institutions économiques internationales. Elle est aussi «la banque des banques»: les banques commerciales lui empruntent de l'argent à très court terme, elles s'y fournissent en billets, etc.

Vu l'intérêt public de sa mission, nous estimons qu'il n'est pas dans les attributions du gouverneur de la Banque nationale de se prononcer de la sorte dans des dossiers politiques. Le SETCa, présent dans les organes de concertation de la Banque Nationale, va dans les prochains jours, après un contact avec ses homologues des autres syndicats de l'entreprise, interpeller le comité de direction de la Banque Nationale pour que soit mis fin aux agissements et dérives de Luc Coene. Car, dorénavant, pour le SETCa, c'est clair, Monsieur Luc Coene est devenu «Persona non grata».

en bref...

- BNP Paribas Fortis | La direction a récemment fait savoir qu'elle voulait «revoir toute la politique salariale». 15.000 travailleurs sont potentiellement concernés. Le SETCa est particulièrement vigilant suite à cette annonce et s'assurera qu'aucun travailleur ne voie ses droits rabotés.

- Solidarité belgo-suisse dans les soins de santé | Marchandisation, rentabilité, chronométrage des soins, pressions sur les travailleurs.... Ces problématiques rencontrées dans les soins de santé ne connaissent pas de frontière. Le SETCa Non-marchand s'est rendu à Lausanne début novembre pour soutenir les collègues suisses du SAIP et de SUD. Ces derniers luttent contre la détérioration des conditions de travail dont sont victimes les travailleurs des soins à domicile. Le SETCa a participé aux actions organisées par ces syndicats et a également déposé une motion de soutien.

- Une newsletter spéciale militants | Le travail de terrain des militants du SETCa est un trésor inestimable pour le fonctionnement de notre syndicat. Pour vous soutenir dans cette mission, il y a désormais le «Paperclip». C'est une newsletter spécifiquement destinée aux militants. Le but est de vous permettre de retrouver aussi vite que possible la juste information et le matériel de propagande pour faciliter votre travail syndical. Et cela passe évidemment par My SETCa. Le premier «Paperclip» a été envoyé le 3 novembre dernier. Vous êtes militant SETCa et vous n'avez pourtant pas reçu ce Paperclip dans votre boîte e-mail? Prenez sans tarder contact avec votre section régionale SETCa pour mettre à jour vos données personnelles!

- Delhaize | La dernière réunion de la délégation syndicale nationale de Delhaize s'est à nouveau soldée par une immense déception. Malgré nos demandes répétées et légitimes de recevoir enfin une proposition adaptée du plan de transformation: aucune avancée constructive. Pire, la direction tente à présent de diviser le personnel. Pour les travailleurs, la coupe est pleine. Les organisations syndicales ont adressé une lettre ouverte à la direction et attendent une proposition digne de ce nom pour la prochaine réunion du 21/11.

> A QUELQUES JOURS DU 1^{ER} DÉCEMBRE

Ensemble contre le VIH

Le SETCa est investi de longue date dans la lutte contre les discriminations de travailleurs atteints du VIH. Le projet Sida du SETCa a démarré il y a bientôt 10 ans au sud du continent africain. Il a essaimé, tant vers l'Afrique francophone qu'en Belgique.

Le VIH est toujours le phénomène le plus meurtrier sur le continent africain. Des 35 millions de personnes vivant avec le VIH de par le monde, 25 millions d'entre elles vivent en Afrique, au sud du Sahara. En 2012, 1,6 million de personnes sont mortes du sida, dont deux tiers en Afrique. L'épidémie de VIH y dépasse le domaine de la santé. Elle constitue un frein en termes de développement socio-économique des régions et des pays, puisqu'elle concerne surtout la population active.

La formation d'abord

La prévention et l'information permettent heureusement de faire baisser le nombre de contaminations à travers le monde, même si une personne est encore infectée par le VIH toutes les 14 secondes. Cela représente pas moins de 6.000 infections par le VIH chaque jour. Quarante pour cent de toutes les nouvelles infections touchent les jeunes de moins de 25 ans. Dans l'Afrique subsaharienne, presque 70% des jeunes ne savent pas comment prévenir une infection par le VIH.

Le projet soutenu par le SETCa invite décideurs, employeurs et syndicats à unir leurs efforts et à combattre ensemble cette maladie. L'objectif est de fournir des outils aux syndicats, au travers de manuels et de formations, pour leur permettre d'aborder sur le terrain les discriminations que vivent les travailleurs atteints du VIH. Dans une première phase, le projet a été initié au Kenya, en Zambie, au Zimbabwe et en Afrique du Sud. Quelque 13.603 visites d'entreprise ont eu lieu pendant le projet.



Maintenant en Afrique francophone... et en Belgique

La prochaine phase du projet est l'intégration des pays francophones: Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Cameroun, République Démocratique du Congo et Sénégal. Les préparatifs vont bon train, de sorte que le projet y sera opérationnel à partir de 2015. L'accent sera également mis sur la problématique du genre et mettra toujours l'égalité hommes/femmes à l'avant-plan.

Au fil de notre action, le SETCa a pris conscience que la Belgique avait aussi un long chemin à parcourir en termes de sensibilisation au VIH. Comme syndicat en Belgique, nous avons certainement un rôle à jouer en la matière. Si le projet nous a appris quelque chose, c'est que les discriminations que subissent les travailleurs atteints du VIH sont les mêmes à travers le monde.

Depuis 2012, le SETCa met à la disposition des travailleurs et des délégués des informations sur son site internet pour lutter contre les discriminations sur le lieu de travail. Ces outils ont été développés en partenariat avec SENSOA et la Plateforme Prévention SIDA. Vous pouvez à tout moment les retrouver sur notre page spéciale www.setca.org/sida.

Le SETCa est convaincu que nous devons poursuivre ces actions et jouer notre rôle envers les décideurs politiques.

> ÉDITO

Faire mal aux travailleurs pour gâter les nantis

Deux semaines se sont écoulées depuis la manifestation syndicale qui a réuni plus de 120.000 personnes dans les rues de Bruxelles. Après les premiers entretiens avec le «kern» et le vice-premier ministre Peeters, les syndicats ont dû constater que le gouvernement ne laissait pas encore la moindre ouverture pour une politique qui soit à la fois plus équilibrée et plus équitable, et qui soit en outre plus favorable à la croissance et à l'emploi. Cette ouverture n'existe pas non plus dans le chef des employeurs.

Dès lors, nous sommes contraints de maintenir notre plan d'action – et de poursuivre nos 4 objectifs (sauvegarder et renforcer le pouvoir d'achat, maintenir une sécurité sociale fédérale et forte, investir dans une relance durable et dans l'emploi, davantage de justice fiscale).

Les mesures présentées restent totalement déséquilibrées et inéquitables, parce qu'elles demandent systématiquement des efforts aux travailleurs salariés, aux demandeurs d'emploi, aux malades et aux pensionnés, alors que les entreprises et les investisseurs sont épargnés. Alors que les actionnaires ont touché

55 milliards d'euros en 2013, des moyens sont transférés vers les entreprises et les investisseurs de manière inefficace et injuste.

Les seules nouvelles initiatives «significatives» sont les 80 millions pour la taxe sur les opérations boursières, les 150 millions pour la taxe bancaire, auxquelles s'ajoutent les 120 millions de la taxe de la transparence -déjà décidée sous le gouvernement précédent-. L'ensemble de ces nouvelles mesures rapportent moins que ce que l'on rend aux nantis par la réduction de l'impôt sur les bonus de liquidation (une mesure qui coûte environ 750 millions aux finances publiques).

Dans le même temps, les chefs d'entreprises peuvent à nouveau plus facilement imputer leurs dépenses privées sur le compte de leur entreprise, sans s'exposer à de grands risques ni à de fortes amendes et sans que la probabilité d'être pris soit élevée. Pendant ce temps, le secrétaire d'Etat Bart Tommelein peut se dérouler dans sa lutte contre la fraude sociale. Deux poids, deux mesures.

Le problème n'est même pas que les revenus de la fortune ne sont pas suffisamment mis à contribu-

bution. Il est bien pire: on leur donne encore de l'argent. Dès lors, ceux qui travaillent, ceux qui cherchent un emploi, ceux qui sont malades ou pensionnés, et eux seuls, doivent payer l'addition à trois reprises:

- 8 milliards d'assainissement des finances publiques et des services publics;
- 4 milliards de réduction du coût salarial pour les entreprises et leurs actionnaires;
- 400 millions de glissement de l'impôt en faveur des revenus de la fortune.

Tout cela sans la moindre garantie que ces mesures permettront d'améliorer la croissance et l'emploi.

Au-delà de la sécheresse des chiffres, nous voyons aujourd'hui comment on essaie d'envelopper d'un épais brouillard cette injustice flagrante et le refus des nantis d'accomplir leur part de l'effort. Nous voyons comment une contre-offensive est menée dans les médias. Elle n'hésite pas à recourir à des statistiques trompeuses et à mettre en doute la crédibilité scientifique d'experts. Pourtant, il suffit de feuilleter le dernier Taxation Working Paper n° 19 de l'OCDE

(cf. http://www.oecd-ilibrary.org/taxation/oecd-taxation-working-papers_2223558), pour constater que:

- La Belgique se distingue par un des taux d'imposition moyen sur les bénéfices des entreprises (impôt des sociétés + précompte mobilier sur les dividendes) les plus bas de l'OCDE: 31%, ce qui nous place en 31^e position sur 36. La moyenne de l'OCDE est de 41,8%. Quant à nos voisins, dont nous devons suivre l'évolution des coûts salariaux, mais uniquement ce critère-là, la France arrive en tête avec 61%; Pays-Bas: 55%; Allemagne: 49%. À propos: 52% aux Etats-Unis;
- La Belgique connaît le taux d'imposition réel le plus faible de tous à l'impôt des sociétés: 8,5% soit à peine un quart de notre taux officiel (33,99%).
- Notre précompte mobilier libérateur (25%) est même fort bas: il est inférieur à la moyenne de l'OCDE et en tout cas inférieur à celui de nos voisins: 44% en France, 30% aux Pays-Bas et 26% en Allemagne. Il est d'ailleurs nettement inférieur à celui des Etats-Unis: 42%.
- Notre taux légal d'imposition sur les bénéfices sur actions est le plus faible de tous: à peine 8%,

alors que la moyenne de l'OCDE est de 36,8%. Ce taux est de 60% en France, 55% aux Pays-Bas, 49% en Allemagne et 52% aux Etats-Unis.

Les syndicats ne sont pas seuls à réclamer un impôt sur les plus-values digne de ce nom. Bon nombre de fiscalistes et d'économistes partagent aujourd'hui cette idée. La Banque nationale de Belgique et le Bureau du Plan ont aussi émis cette suggestion il y a quelques années. La Commission européenne a proposé la même chose en début d'année. Marc Coucke, l'ex-CEO d'Omega Pharma, l'a d'ailleurs également dit (brièvement) l'an dernier.

Le Conseil Supérieur des Finances a récemment découvert qu'un impôt sur les plus-values sur actions ou sur l'immobilier (à l'exclusion de la maison d'habitation) peut rapporter en moyenne 3,8 milliards d'euros. Mais non, le gouvernement préfère appauvrir les travailleurs en faisant un cadeau de 2,6 milliards d'euros (rien que pour le secteur privé) aux employeurs par un saut d'index et par des coupes sombres de 5 milliards dans la sécurité sociale.



Une assurance qui protège ce qui est important pour vous ? Bien sûr qu'elle existe !

Votre conseiller est à votre écoute et vous rend visite à votre meilleure convenance.

Pour prendre rendez-vous avec votre conseiller, appelez le 02/210 95 80 ou surfez sur www.pv.be.

P&V. La preuve qu'on peut faire de l'assurance autrement.

